



Note d'information

Offre Publique de Vente par l'Etat du Burkina
de 20% du capital de l'ONATEL
représentant 680 000 actions

Offre catégorie A : 42 000 FCFA
Offre catégorie B et C : 45 000 FCFA

Période de souscription : du 22 décembre 2008 au 29 janvier 2009

[Chef de file de l'opération de placement](#)



Société Burkinabè d'Intermédiation Financière

Avenue du président Sangoulé A. LAMIZANA, Immeuble CGP

01 B.P. 5394 Ouagadougou 01 Burkina Faso

Tél: (226) 50 33 04 91/92 Fax : (226) 50 33 04 90 E-mail: sbif@sbifbourse.bf



Office National des Télécommunications
Société Anonyme avec Conseil d'Administration
Au capital de FCFA 34 000 000 000
Siège social : 705, Avenue de la Nation
01 BP 10 000 Ouagadougou – Burkina Faso

Offre Publique de Vente par l'Etat du Burkina Faso
de 20% du capital de l'ONATEL représentant 680 000 actions.

Chef de file de l'opération de placement

Société Burkinabè d'Intermédiation Financière **(SBIF)**

Syndicat de placement

<i>ATLANTIQUE FINANCE</i>	<i>Côte d'Ivoire</i>	<i>ACTIBOURSE</i>	<i>Bénin.</i>
<i>AFRICAINNE DE BOURSE</i>	<i>Côte d'Ivoire</i>	<i>AFRICABOURSE</i>	<i>Bénin.</i>
<i>BIAO FINANCES & ASSOCIES</i>	<i>Côte d'Ivoire</i>	<i>B.F.S.</i>	<i>Bénin.</i>
<i>BICI - BOURSE</i>	<i>Côte d'Ivoire</i>	<i>SGI BENIN</i>	<i>Bénin.</i>
<i>BNI FINANCES</i>	<i>Côte d'Ivoire</i>	<i>S.B.I.F.</i>	<i>Burkina Faso</i>
<i>CITICORP.SECURITIES WA</i>	<i>Côte d'Ivoire</i>	<i>SGI MALI</i>	<i>Mal.</i>
<i>EIC BOURSE</i>	<i>Côte d'Ivoire</i>	<i>SGI NIGER</i>	<i>Niger</i>
<i>HUDSON & Cie</i>	<i>Côte d'Ivoire</i>	<i>CGF Bourse</i>	<i>Sénéga.</i>
<i>SOGEBOURSE</i>	<i>Côte d'Ivoire</i>	<i>BMCE CAPITAL</i>	<i>Sénéga.</i>
<i>SGI TOGO</i>	<i>Togo</i>	<i>IMPAXIS CAPITAL</i>	<i>Sénéga.</i>

AVERTISSEMENT

En application des dispositions des articles 113 et suivants du Règlement Général relatif à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle du Marché Financier Régional, le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers a autorisé cette opération sous le visa numéro OA/08-02 du 29/11/2008.

La Note d'Information relative à la présente opération a été élaborée par la Société Burkinabè d'Intermédiation Financière (SBIF), Société de Gestion et d'Intermédiation (SGI) mandataire, en collaboration avec l'ONATEL SA. Elle engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa du Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération, ni authentification des éléments comptables et financiers éventuellement présentés.

Le numéro de visa a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Liste des abréviations

ADSL	: Asymmetric Digital Subscriber Line
ADP	: Assemblée des Députés du Peuples
AE	: Agent d'Exécution
AN	: Assemblée Nationale
ARPU	: Average Revenue Per User
ARTEL	: Autorité de Régulation des Télécommunications
BLR	: Boucle Locale Radio
BRVM	: Bourse Régionale des Valeurs Mobilières
CDMA	: Code Division Multiple Access
CMTL	: Centre de Maintenance Technique de Lomé
CREPMF	: Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers
CS	: Cadre Supérieur
DAS	: Domaine d'Activités Stratégiques
ENT	: Ecole Nationale des Télécommunications
FAI	: Fournisseurs d'accès Internet
GSM	: Global System for Mobile communication
IP	: Internet Protocole
IRVM	: Impôt sur le Revenus des Valeurs Mobilières
ISO	: International Standard Organisation
LS	: Liaisons Spécialisées
OHADA	: Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires
ONATEL	: Office national des Télécommunications
OPV	: Offre Public de Vente
Parc actif	: Parc de clients mobiles ayant reçu ou émis un appel depuis moins de trois mois (définition ONATEL) ;
RTC	: Réseau de Télécommunication Commuté
RIPHAUD	: Réseau IP Haut Débit
SA	: Société Anonyme
SE	: Société d'Etat
SBIF	: Société Burkinabè d'Intermédiation Financière
SGI	: Société de Gestion et d'Intermédiation
SGT	: Service Générateur de Trafic
SMS	: Short Message Service
SVA	: Service à Valeur Ajoutée
SYSCOHADA	: Système Comptable de l'OHADA
TELMOB	: Société des Télécommunications Mobiles
UEMOA	: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
VPN	: Virtual Private Network
WIFI	: Wireless Fidelity
WIMAX	: Worldwide Interoperability for Microwave Access

Sommaire

Présentation succincte du Burkina Faso.....	06
Chapitre I : Attestations et politique d'information.....	07
I.1. Attestation du responsable de la note d'information.....	08
I.2. Attestation des commissaires aux comptes.....	09
I.3. Attestation des commissaires aux comptes.....	10
I.4. Politique d'information.....	11
Chapitre II : Renseignements relatifs à l'opération.....	12
II.1. Renseignements relatifs à l'opération.....	13
II.2. Renseignements relatifs à l'admission de l'ONATEL à la BRVM.....	17
II.3. Présentation de la SFI et de l'investissement envisagé.....	18
Chapitre III : Renseignements généraux sur l'ONATEL et son capital.....	20
III.1. Renseignements à caractère général concernant l'ONATEL.....	21
III.2. Renseignements concernant le capital social de l'ONATEL.....	26
III.3. Présentation de Maroc Telecom, actionnaire majoritaire de l'ONATEL SA....	30
Chapitre IV : Renseignements concernant l'activité de la société.....	34
IV.1. Environnement réglementaire et concurrentiel des télécommunications.....	35
IV.2. Environnement concurrentiel des télécommunications au Burkina Faso.....	36
IV.3. Présentation générale de l'ONATEL.....	38
IV.4. Facteurs de risque.....	44
Chapitre V : Situation financière et comptable de l'ONATEL.....	48
V.1. Analyse des bilans et comptes de résultats sociaux 2005, 2006, 2007.....	49
V.2. Analyse des bilans et comptes de résultats consolidés 2005, 2006, 2007.....	54
Chapitre VI : Stratégies et Perspectives	61
VI.1. Projet de fusion ONATEL-TELMOB.....	62
VI.2. Potentiels de développement du marché.....	62
VI.3. Prévisions de parcs et de parts de marché	63
VI.4. Prévisions de chiffres d'affaires et de résultats d'exploitation.....	64
Annexes.....	65

PRESENTATION SUCCINCTE DU BURKINA FASO

Situé dans la boucle du Niger, le Burkina Faso est un pays continental de 274 000 km² sans débouché sur la mer. Il est limité au Nord et à l'Ouest par le Mali, au Nord-est par le Niger, au Sud-est par le Bénin et au Sud par le Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire. Le Burkina Faso bénéficie ainsi, d'une position géographique stratégique au cœur de l'Union Economique et Monétaire des Etats de l'Afrique de l'Ouest (UEMOA) avec un marché potentiel d'environ 70 millions de consommateurs.

Selon le Rapport de surveillance multilatérale 2007 de la Commission de l'UEMOA, la population du Burkina Faso est estimée à environ 13,7 millions d'habitants et le produit intérieur brut (PIB) à 3 367,5 milliards de FCFA en 2007 soit un PIB/habitants de 258 959 FCFA.

En 2007, le taux de croissance de l'activité économique a été de 4,2% contre 5,5% en 2006. Ce ralentissement est essentiellement dû à la chute de la production de coton. L'activité économique s'est déroulée dans un contexte de baisse des prix à la consommation avec un taux d'inflation annuel moyen qui est ressorti à -0,2% contre 2,3% en 2006.

Ces dernières années, les Autorités Burkinabè ont mis un accent particulier sur le développement du secteur privé.

Après la restructuration réussie du secteur bancaire et financier, l'Etat s'est engagé à travers le programme de privatisation à céder au secteur privé le rôle d'animation des secteurs productifs. Ces réformes ont été soutenues par l'adoption d'une série de textes législatifs et réglementaires, la restructuration des structures d'appui au secteur privé et la mise en place de mécanismes propres à alléger les entraves de divers ordres à la création d'entreprise et à l'investissement.

Dans le souci d'associer le secteur privé aux décisions gouvernementales, il a été créé un cadre de concertation annuel dénommé « Commission de Concertation Etat Secteur Privé ».

En matière de convergence, trois critères de premier rang ont été respectés en 2007. Il s'agit des critères relatifs au taux d'inflation, à la non accumulation d'arriérés de paiement intérieurs et extérieurs, et au taux d'endettement.

En terme nominal, le taux d'investissement s'est établi à 18,8% contre 14,2% en 2006. Par contre, le taux d'épargne intérieure brute a baissé pour se situer à 3,0% contre 1,1% en 2006. Les contributions à la croissance de la consommation, des investissements et des échanges extérieurs ont été, respectivement, de 0,9 point, 5,4 points et -2,1 points.

Les principaux objectifs du programme pluriannuel 2008-2010 visent à respecter les conditions d'accès à la phase de stabilité en 2008, à l'aide notamment d'un taux de croissance annuel moyen de 6,3% sur la période et d'une amélioration continue de la pression fiscale qui sera portée à 14,3% en 2010.

En matière d'amélioration de la compétitivité de l'économie, les principaux objectifs à atteindre demeurent la poursuite du désengagement de l'Etat des secteurs productifs en mettant en œuvre le programme de privatisation et le renforcement du rôle du secteur privé comme moteur de la croissance économique.



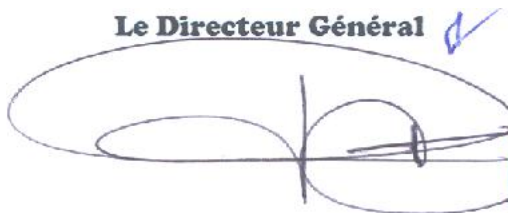

I

Attestations et Politique d'informations

I.1 : Attestation du responsable de la note d'information

« Nous soussignés, **Monsieur Mohammed MORCHID, Directeur Général** de l'Office National des Télécommunications SA (ONATEL SA), attestons que les données contenues dans la présente Note d'Information sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière et les perspectives de l'ONATEL SA, ainsi que sur les droits attachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée ».

Fait à Ouagadougou, le 10 décembre 2008

Le Directeur Général ✓

Mohammed MORCHID


I.2: Attestation des Commissaires aux comptes

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société ONATEL SA, nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, à la vérification des informations financières et comptables contenues dans la présente Note d'information, en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires dans le cadre de cette Offre Publique de Vente.

Les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2007 ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes de la profession et ont été certifiés sans réserve.

Sur la base des diligences mises en œuvre, nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur la sincérité des informations financières et comptables présentées ».

**SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE,
DE CONSEILS, D'AUDIT ET DE
PRESTATIONS INFORMATIQUES
- SECCAPI -
01 B.P. 4908 Ouagadougou 01
Burkina Faso**



**Françoise TOE
Expert comptable**

**SOCIETE FIDUCIAIRE INTERNATIONALE
D'EXPERTISE COMPTABLE
- SOFIDEC -
01 B.P. 3 800 Ouagadougou 09
Burkina Faso**



**Oumarou Gilbert SINARE
Expert comptable**

I.3 : Attestation des Commissaires aux comptes

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société ONATEL SA, nous avons procédé, conformément aux normes de la profession, à la vérification des informations financières et comptables contenues dans la présente Note d'information, en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires dans le cadre de cette Offre Publique de Vente.

Les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2005 et 2006 ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes de la profession et ont été certifiés sans réserve.

Sur la base des diligences mises en œuvre, nous n'avons pas d'observations particulières à formuler sur la sincérité des informations financières et comptables présentées ».

WORLDAUDIT
09 B.P. 1123 Ouagadougou 09
Burkina Faso

**FIDUCIAIRE INTERNATIONALE
D'EXPERTISE COMPTABLE ET
DE CONTROLE DE GESTION
- FIDEXCO -**
01 B.P. 1513 Ouagadougou 01
Burkina Faso

Nabassoum Salif OUEDRAOGO
Expert comptable

Joseph O. OUEDRAOGO
Expert comptable

I.4 : Politique d'informations

La politique d'information de l'ONATEL SA est assurée par :

Monsieur Sidi Mohamed NAIMI

Directeur Administratif et Financier

ONATEL SA

705, Avenue de la Nation 01 BP 10 000

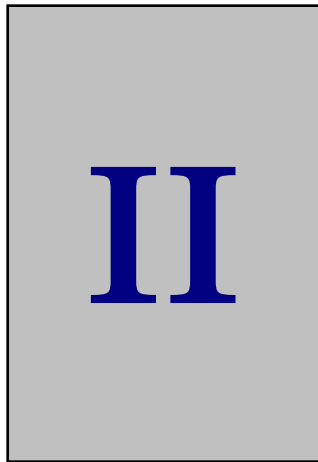
Ouagadougou – Burkina Faso

Tél : +226 50 49 42 81

Fax : +226 50 30 18 69

Email: m.naimi@onatel.bf

Site web: www.onatel.bf



Renseignements relatifs à l'opération

II.1. Renseignements relatifs à l'opération

II.1.1. Cadre de l'opération

Par la loi N°35-94 ADP du 1^{er} juillet 1994 portant conditions générales de privatisation des entreprises à participation de fonds publics au Burkina Faso, l'Etat du Burkina Faso a décidé du désengagement de l'Etat des secteurs productifs de l'économie par l'ouverture du capital des sociétés d'Etat aux investisseurs privés.

La Loi N°58-98/AN du 16 décembre 1998 promulguée par le Décret N°98-516/PRES du 31 décembre 1998 a autorisé la privatisation partielle de l'Office National des Télécommunications (ONATEL).

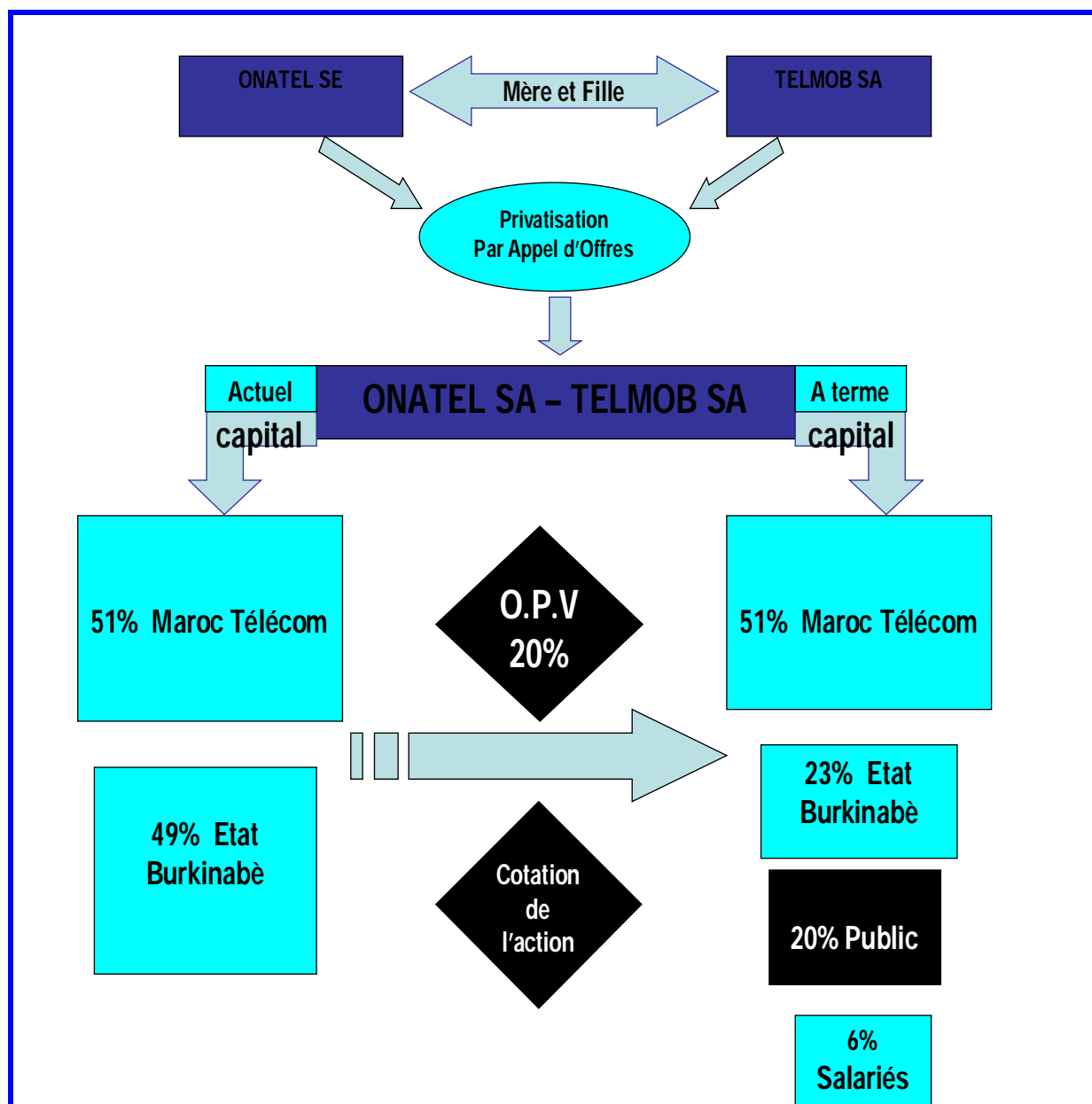
Le Conseil des Ministres, en sa séance du 16 mars 2005, a adopté le schéma suivant pour la privatisation partielle de l'ONATEL :

- (i) 51% du capital de l'ONATEL sera cédé à un investisseur stratégique ou à un consortium mené par un Investisseur stratégique qualifié ;
- (ii) 20% du capital de l'ONATEL sera cédé au public à travers une Offre Publique de Vente (OPV) suivie de l'introduction de l'ONATEL à la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM) ;
- (iii) 6% du capital de l'ONATEL sera cédé aux salariés de l'ONATEL et de TELMOB.

A l'issue de la mise en œuvre de cette stratégie de désengagement, la participation résiduelle de l'Etat dans le capital de l'Office s'établira à 23%.

La première phase du processus de privatisation a consisté en un appel d'offres international à l'issue duquel le bloc stratégique de 51% du capital de l'ONATEL qui était de 12 Milliards de FCFA a été cédé à Maroc Telecom, filiale à 53% du Groupe Vivendi, pour un montant de 144 310 540 000 de FCFA (220 millions d'Euros).

Le processus du désengagement de l'Etat et de la privatisation partielle de l'ONATEL est ci-après schématisé :



Auparavant, le Conseil des Ministres, lors de sa séance du 27 décembre 2001, avait décidé que la seconde phase du schéma de privatisation de l'ONATEL, qui consiste en la réalisation du placement de 20% du capital de l'ONATEL auprès du grand public, se fera par le recours à la Société Burkinabè d'Intermédiation Financière (SBIF) par voie d'une Offre Publique de Vente, objet de la présente Note d'information.

La Société Financière Internationale (SFI) acquerra les actions de l'ONATEL à hauteur de 5% maximum en cas de sous-souscription de l'OPV. Cependant, si nécessaire, le Gouvernement du Burkina s'engagera à offrir à la SFI des actions additionnelles, au prix d'émission de l'OPV, de sorte que la participation de la SFI ne soit en aucun cas inférieure à 3% du capital de l'ONATEL. Ainsi, si l'OPV est entièrement souscrite, 20% du capital de l'ONATEL sera cédé au public et 3% à la SFI, la part de l'Etat du Burkina s'établissant alors à 20%.

II.1.2. Objectif de l'opération

Dans le contexte actuel de libéralisation du secteur économique, les facteurs de l'environnement global des télécommunications demeurent changeants et très concurrentiels au Burkina Faso. L'ouverture du secteur à la concurrence en 2000 a permis l'installation de deux opérateurs de téléphonie mobile. L'ONATEL pour être très compétitif se doit non seulement de s'y adapter mais aussi de profiter de toutes les opportunités de cette ouverture.

La présente Offre Publique de Vente des actions de l'ONATEL SA s'inscrit dans le cadre global du processus de privatisation. A travers cette opération, l'Etat du Burkina Faso vise à permettre dans un premier temps à la Société de poursuivre un développement cohérent qui tient compte des évolutions du secteur et dans un second temps l'émergence d'un actionariat populaire.

Maroc Telecom dans son offre d'acquisition s'est engagé à mettre en œuvre un plan de développement du groupe ONATEL SA qui prend en compte les obligations figurant dans l'Autorisation d'établissement et d'exploitation et dans le Cahier des charges.

II.1.3. Nombre de titres offerts

Six cent quatre vingt mille (680 000) actions.

II.1.4. Nature des titres

Actions nominatives dématérialisées

II.1.5. Valeur nominale du titre

10 000 FCFA

II.1.6. Date de jouissance des titres

La date de jouissance des actions cédées est prévue pour le 1^{er} janvier 2009.

II.1.7. Fiscalité des titres

Les dividendes liés à la détention des actions ONATEL seront assujettis à l'Impôt sur le Revenu des Valeurs Mobilières (IRVM) applicable dans le pays de chaque souscripteur au moment des paiements.

II.1.8. Personnes concernées

L'offre publique de vente est réservée aux catégories d'investisseurs suivantes :

Catégorie A : Personnes physiques de nationalité burkinabè résidant au Burkina Faso ou à l'extérieur et personnes physiques détenteurs d'une carte de résident burkinabè.

Catégorie B : Personnes morales de droit burkinabè.

Catégorie C : Personnes physiques et morales de la zone UEMOA à l'exception des catégories A et B définies ci-dessus et personnes physiques et morales hors zone UEMOA.

II.1.9. Prix de cession des actions

Le prix de cession de l'action ONATEL est fixé ainsi qu'il suit :

- **42 000 FCFA** pour les investisseurs de la catégorie A,
- **45 000 FCFA** pour les investisseurs des catégories B et C.

II.1.10. Justification du prix de l'Offre

La valorisation de l'offre a été obtenue par trois méthodes :

- La méthode patrimoniale ;
- La méthode des flux de trésorerie actualisés ou DCF;
- La méthode des comparables.

Les trois méthodes sus citées ont eu la même pondération dans la détermination de la valeur de la société. La fourchette du taux d'actualisation retenue pour la méthode du DCF est [10%-14%]. Le business plan utilisé dans le cadre de l'évaluation a été réalisé sur la base des hypothèses faites par Maroc Telecom, l'actionnaire de référence.

S'agissant de la méthode des comparables, elle s'est appuyée sur des entreprises similaires cotées sur diverses places boursières.

A partir de l'évaluation réalisée avant l'augmentation de capital du 21 novembre 2008, la valeur de la société était estimée à 180 milliards de FCFA (1 200 000 titres à 150 000 FCFA l'unité). L'augmentation de capital et la décote appliquée par l'Etat du Burkina afin de favoriser l'actionnariat populaire, ont permis d'établir la valeur de l'offre à 42 000 FCFA et 45 000 FCFA selon les catégories visées.

II.1.11. Sursouscription et mécanisme de réduction

En cas de sursouscription, il n'est pas prévu d'augmenter le nombre de titres offerts. Un mécanisme de réduction sera appliqué en prenant en compte les impératifs suivants :

- les actionnaires des catégories A et B pourront représenter conjointement jusqu'à un maximum de 80% des actions offertes dans le cadre de l'Offre . ;
- un minimum de 20% des actions sera alloué aux actionnaires de la catégorie C.

Conformément aux dispositions gouvernementales prises pour la privatisation, les actionnaires de la catégorie A seront prioritaires par rapport aux actionnaires des catégories B et C.

II.1. 12. Durée indicative de la période de souscription

La souscription débutera le 22 décembre 2008 et prendra fin le 29 janvier 2009. Cependant, la SBIF pourra proroger ou raccourcir la période de souscription, en cas de besoin, après avoir obtenu l'accord du CREPMF.

II.1.13. Transmission des ordres d'achat au Chef de file

Les ordres d'achat sont matérialisés par un bulletin de souscription mis à la disposition des membres du syndicat de placement. Ces bulletins, qui doivent être signés par le souscripteur

qui mettra en place la provision nécessaire, entraînent l'engagement irrévocable de ce dernier dans la limite des actions disponibles.

A partir de l'ouverture des souscriptions, les ordres d'achat seront transmis quotidiennement par les agents placeurs à la SBIF, Chef de file, qui les enregistrera et communiquera à des périodes régulières, les montants enregistrés à l'Etat du Burkina Faso.

II.1.14. Résultat de la souscription

Le résultat de l'Offre Publique de Vente des actions ONATEL SA fera l'objet d'un communiqué conjoint de la SBIF, de l'ONATEL et de l'Etat du Burkina Faso après la clôture de l'opération aux membres du syndicat de placement pour en informer les souscripteurs et au Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers conformément à la circulaire N°001-2005 relative au contenu du compte rendu d'émission de titres sur le Marché Financier Régional.

II.1.15. Tribunaux compétents en cas de litiges

Les tribunaux de Ouagadougou seront seuls compétents pour statuer sur tout litige qui pourrait naître entre les investisseurs et l'Etat du Burkina Faso dans le cadre de la présente Offre Publique de Vente.

II.2. Renseignements relatifs à l'admission de l'ONATEL à la BRVM

Le schéma de privatisation prévoit qu'à l'issue de l'Offre Publique de Vente des actions ONATEL SA, la société sera admise à la côte de la Bourse Régionale des valeurs Mobilières.

II.2.1. Date de première cotation

La demande d'introduction des actions ONATEL SA à la côte de la BRVM se fera dans un délai de trois mois, à compter de la date de clôture de l'OPV.

II.2.2. Service des titres et centralisation du service financier

Le service financier des titres sera assuré par la SBIF sur la base du contrat de services financiers signé avec l'ONATEL SA.

II.2.3. Place de cotation

Les actions ONATEL SA feront objet d'une demande d'admission au premier compartiment des actions de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de l'UEMOA.

II.2.4. Procédure de cotation

L'admission des actions de l'ONATEL SA au premier compartiment de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières se fera par la procédure ordinaire de première cotation basée sur une offre à prix ouvert.

II.3. Présentation de la Société Financière Internationale (SFI) et de l'investissement envisagé dans le cadre de l'OPV ONATEL

II.3.1. Présentation de la SFI

La Société Financière Internationale (SFI), qui fait partie du Groupe de la Banque Mondiale, a été fondée en 1956 et compte à ce jour 179 pays membres. La SFI investit et fournit des services de conseil dans le monde entier pour promouvoir, dans ses pays membres en développement, des projets durables qui sont profitables sur le plan économique, solides sur les plans financier et commercial et viables sur les plans environnemental et social.

La démarche de la SFI repose sur le principe qu'une croissance économique solidement établie est essentielle à la réduction de la pauvreté, que cette croissance est fondée sur le développement de l'esprit d'entreprise et la poursuite d'investissements privés fructueux, et que les entreprises privées ont besoin d'un cadre des affaires propice pour prospérer et contribuer à l'amélioration des conditions de vie de la population.

Sur la période de juin 2007 à juillet 2008, la SFI a engagé 11,4 milliards de dollars et mobilisé un montant supplémentaire de 4,8 milliards de dollars dans le cadre de prêts syndiqués et de financements structurés au titre de 372 investissements dans 85 pays en développement. La SFI a également fourni des services de conseil dans 97 pays. Le résultat d'exploitation de la SFI pour l'exercice 2008 s'est élevé à 1,4 milliards de dollars, en baisse de 44% par rapport à l'exercice précédent. L'actif net de la SFI s'est élevé à 18,3 milliards de dollars pour cette même année soit un rendement de l'actif net moyen de 9,7%. La valeur du portefeuille d'engagements de la SFI, en incluant les garanties hors bilan et les instruments de gestion de risques, est de 32,4 milliards de dollars au 30 Juin 2008.

La SFI bénéficie d'une notation AAA et Aaa respectivement auprès de Standard & Poor's et Moody's. Cette notation permet à la SFI de lever des fonds sur les principales places financières internationales à des taux compétitifs. La SFI a effectué avec succès sa première émission obligataire en Zone Franc de l'Afrique de l'Ouest pour un montant équivalent à 44,6 millions de dollars. La SFI entend répéter cette opération dans un futur proche. L'activité de la SFI sur le continent africain est en pleine expansion. Le total des engagements signés sur le continent africain s'est établi à 1,3 milliards de dollars au 30 juin 2008.

II.3.2. Caractéristiques de l'investissement envisagé par la SFI dans l'ONATEL

La SFI, en tant que membre du Groupe de la Banque Mondiale, est chargée de promouvoir les investissements privés dans les pays "émergents" comme le Burkina Faso, afin de réduire la pauvreté et d'améliorer les conditions de vie des populations.

C'est pourquoi, le Gouvernement du Burkina Faso a invité la SFI à participer à l'Offre Publique de Vente de 20% du capital de l'ONATEL.

La SFI a obtenu l'approbation, lors de son Conseil d'Administration du 10 janvier 2008, pour investir dans l'ONATEL sous la forme d'une prise de participation au capital de la société pour un montant maximal de 21 millions d'Euros (13,775 milliards de FCFA).

Ainsi, la Société Financière Internationale (SFI) acquerra les actions de l'ONATEL à hauteur de 5% maximum en cas de sous-souscription de l'OPV. Cependant, si nécessaire, le

Gouvernement du Burkina s'engagera à offrir à la SFI des actions additionnelles, au prix d'émission de l'OPV, de sorte que la participation de la SFI ne soit en aucun cas inférieure à 3% du capital de l'ONATEL. Ainsi, si l'OPV est entièrement souscrite, 20% du capital de l'ONATEL sera cédé au public et 3% à la SFI. Les actions cédées à la SFI par l'Etat Burkinabé feront l'objet d'une introduction en Bourse en même temps que celles cédées au public dans le cadre de l'OPV.

Cette prise de participation de la SFI dans le capital de l'ONATEL viendra en complément d'un prêt à long terme de 7,5 millions d'euros (4,920 milliards de FCFA) octroyé à l'ONATEL et décaissé au cours du mois de juin 2008. Ce prêt a pour objet de financer partiellement le programme d'investissement de l'ONATEL et s'inscrit dans le cadre d'un partenariat à long terme entre la SFI et l'ONATEL.



III

**Renseignements
généraux sur l'ONATEL
et son capital**

III.1. Renseignements à caractère général concernant l'ONATEL

III.1.1. Dénomination sociale

Selon l'article 3 de ses statuts, la dénomination de la société est « Office National des Télécommunications », société anonyme ou en abrégé ONATEL SA.

III.1.2. Siège social

L'ONATEL SA a son siège social à l'adresse suivante :

705, Avenue de la Nation

01 BP 10 000 Ouagadougou 01

Tél : (226) 50 33 40 01 / (226) 50 33 47 41 / (226) 50 33 42 99

Fax : (226) 50 31 03 31

Site web: www.onatel.bf

III.1.3. Forme juridique

Selon l'article 1 de ses statuts, l'ONATEL est une société anonyme de droit burkinabè, régie par l'Acte Uniforme de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique ainsi que par la législation en vigueur au Burkina Faso.

Son mode d'administration est celui de société anonyme avec président du Conseil d'Administration et directeur général.

III.1.4. Date de constitution, évolution et durée de la société

De 1960 à 1968, les télécommunications de la Haute Volta (actuel Burkina Faso) étaient gérées par l'administration des postes et télécommunications, un simple service public de l'Etat.

En 1968, a été créé l'Office des Postes et Télécommunications (OPT) par décret N° 68-23/PRES du 10 juin 1968 avec statut d'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC), jouissant d'une autonomie de gestion technique et financière.

En 1987, les services des télécommunications ont été séparés des services postaux et financiers. Ainsi, l'ONATEL verra-t-il le jour sous la forme d'un Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) par le KITI (décret) AN IV-274/CNR/TRANS du 19 février 1987.

En 1994, l'office a été transformé en Société d'Etat par décret N°94-388/PRESS/MICA/MCC du 2 novembre 1994, avec un capital social de FCFA 12 milliards entièrement détenu par l'Etat du Burkina Faso.

L'ONATEL, Société d'Etat, a été privatisée le 29 décembre 2006 par cession de 51% de son capital à Maroc Telecom, se transformant ainsi en Société Anonyme.

III.1.5. Registre de commerce et du crédit mobilier

La société a été immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier (RCCM) de Ouagadougou sous le numéro BF OUA 2001 B 480 avec une inscription modificative sous le numéro BF OUA 2007 M 364 en février 2007.

III.1.6. Objet social

Selon l'article 2 des statuts de l'ONATEL SA, la société a pour objet :

- l'établissement et l'exploitation des réseaux nationaux et internationaux radioélectriques et non radioélectriques de télécommunication ouverts au public dans les conditions prévues par les textes en vigueur ;
- la fourniture du service téléphonique commuté entre points fixes et du service télex sur ces réseaux ;
- la fourniture de tous les services de télécommunication dans les conditions prévues par les textes en vigueur notamment les services de téléphonie mobile, y compris tous les services à valeur ajoutée, les services d'équipements terminaux et tous services supports ou auxiliaires ;
- pour l'exécution des attributions ci-dessus définies, la prise de toute concession, tout affermage, toutes participations directes ou indirectes dans toutes opérations quelconques se rattachant à l'établissement et à l'exploitation des réseaux de télécommunication ou à la fourniture des services de télécommunication ou présentant un intérêt certain pour les télécommunications ;
- la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter l'application.

III.1.7. Consultation de documents juridiques

Les documents sociaux, comptables et juridiques de l'ONATEL SA dont la communication aux actionnaires est prévue par la Loi et les Statuts peuvent être consultés au siège de la société, au Département Réglementation et Affaires juridiques.

III.1.8. Exercice social

L'exercice social de l'ONATEL dont la durée est de douze (12) mois s'étale du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

III.1.9. Répartition statutaire des bénéfices distribuables

A la clôture de chaque exercice, le Conseil d'Administration, conformément à la législation en vigueur, établit les comptes annuels et le rapport de gestion à présenter à l'Assemblée Générale des actionnaires.

Le bénéfice net dégagé, diminué le cas échéant des pertes nettes antérieures, fait l'objet d'un prélèvement de dix pour cent (10%) affecté à la formation du fonds de réserve prescrit par la

Loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint le cinquième du capital social.

Le bénéfice distribuable est constitué par les bénéfices nets de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement de la réserve légale et augmenté des reports bénéficiaires. En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Le total du bénéfice distribuable et des réserves, diminué le cas échéant des sommes inscrites au compte « report à nouveau » ou au compte de réserves dont l'assemblée a la disposition, constitue les sommes distribuables.

Lorsque l'assemblée décide la distribution de bénéfices, l'époque, le lieu et les modalités du paiement des dividendes sont fixés par elle ou, à défaut, par le conseil d'administration.

III.1.10. Organe d'administration et de direction

Le Conseil d'Administration

L'ONATEL est administrée par un Conseil d'Administration composé actuellement de neuf administrateurs, nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire et représentant Maroc Telecom ainsi que l'Etat du Burkina Faso :

Président du Conseil d'Administration

M. Paul G. BALMA, Présidence du Faso

Administrateurs représentant Maroc Telecom

M. Larbi GUEDIRA : Directeur Général Chargé du Pôle Services à Maroc Telecom, représentant de Maroc Telecom personne morale ;

Mme Janie LETROT : Directrice Générale du Pôle Réglementation, Développement International et Communication ;

M. Arnaud CASTILLE : Directeur Général du Pôle Administratif et Financier ;

El Ghazouani MEZYAOUI : Directeur à Maroc Telecom.

M. Mostapha LAARABI : Directeur Régional à Maroc Telecom.

Administrateurs représentant l'Etat du Burkina

M. Adama TRAORE, Ministère du commerce, de la promotion de l'entreprise et de l'artisanat,

M. Lamoussa OUALBEOGO, Ministère des postes et des technologies de l'information et de la communication,

M. Zacharie OUEDRAOGO, Ministère de l'économie et des finances.

Pouvoirs du Conseil d'Administration (article 16 des Statuts)

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société ; il assure la haute responsabilité de l'administration de la société ; il est obligatoirement saisi de toutes les questions d'importance pouvant influencer sa démarche générale. Il les exerce dans la limite de l'objet social et sous réserve de ce que la loi réserve aux assemblées générales.

Il a notamment les pouvoirs suivants qui sont énonciatifs et non limitatifs :

- il conclut ou approuve tous achats, vente et locations d'immeubles, tous emprunts bancaires avec ou sans hypothèque ou nantissement sur les biens sociaux, accepte tous financements, autorise tous acquiescements ou désistements d'instance ;
- il arrête les inventaires et les états financiers annuels qui doivent être soumis à l'Assemblée Générale, fait un rapport sur les états financiers annuels et sur la situation des affaires sociales ;
- il autorise les conventions entre la société et un administrateur ou le directeur général ;
- il convoque les Assemblées Générales et statue sur toutes propositions à faire aux assemblées générales des actionnaires.

Il peut déléguer ses pouvoirs au Directeur Général sauf ceux relatifs à l'émission des emprunts, à l'examen et à l'arrêté des états financiers annuels, aux achats et ventes immobilières et aux créations de comités spéciaux.

La Direction Générale

Le management de l'ONATEL est composé d'un Directeur Général et de trois Directeurs centraux, à savoir le Directeur Services, le Directeur Réseaux et le Directeur Administratif et Financier. Six directions régionales viennent en appui : Direction Régionale du Centre, Direction Régionale de l'Ouest, Direction Régionale de l'Est, Direction Régionale du Nord, Direction Régionale du Centre Ouest et Direction Régionale du Centre Nord.

Notice biographique et autres mandats et fonctions exercés par le management :

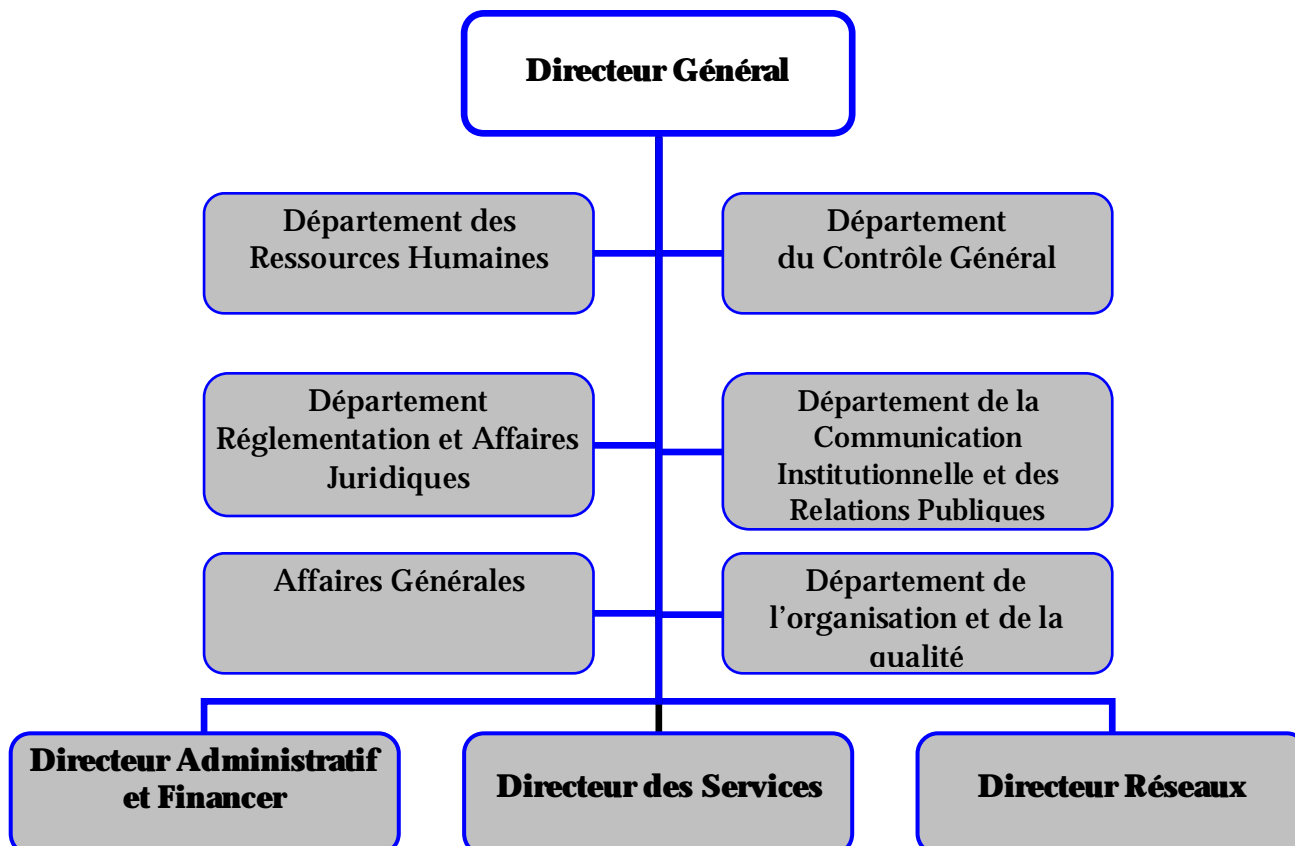
Directeur Général : Mohammed MORCHID est Directeur Général de l'ONATEL SA et Administrateur Général de TELMOB depuis le 5 janvier 2007. Il est également Administrateur de la Compagnie Mauritanienne de Communication et de Mauritel SA depuis le 15/07/2008. Titulaire d'un diplôme des études supérieures spécialisées en Management de l'Institut d'Administration des Entreprises (IAE) de CAEN en 2001, d'un diplôme des études supérieures de l'Institut National des Télécommunications (INT) d'EVRY en France en 1989, et d'un Diplôme de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris (ESCP) et ce, après une Maîtrise en Economie des Entreprises à l'université de Grenoble en France en 1986. Avant de rejoindre le groupe ONATEL SA, Mr MORCHID a acquis une solide expérience professionnelle au sein du groupe Maroc Telecom qu'il a rejoint en 1989. Il a assuré successivement les fonctions de chef de service Plan Programme Budget, chef de service Comptabilité Analytique, chef de division Commerciale, chef de division Clientèle et chef de division Commerciale Fixe et Internet. De 2003 à fin 2006, il a été Directeur de la région du sud à Maroc Telecom.

Directeur Services : Péma BAMOUNI est Directeur Services de l'ONATEL depuis août 2008. Il a successivement exercé les fonctions de Chef de centres Techniques de 1984 à 1996, de Directeur d'agence de 1996 à 2000, de Chef du Département Ingénierie Qualité de 2000 à 2003, de Directeur Commercial et Marketing de 2003 à 2007 avant d'être nommé en juillet 2007 Chef du Département Marketing et Ventes de l'ONATEL privatisé. Péma BAMOUNI est Ingénieur des travaux de télécommunications, diplômé du CIPEC-PT Toulouse France en 1983 et de l'Ecole Multinationale des Télécommunications de Rufisque du Sénégal en 1976 (Contrôleur des télécommunications).

Directeur Réseaux : Jacques Arsène LOUARI est Directeur Réseaux de l'ONATEL depuis le 12 septembre 2008. Il a exercé les fonctions de Président du Comité d'investissement de l'ONATEL entre juillet 2007 et septembre 2008. Il a exercé les autres fonctions suivantes : Secrétaire Général du Ministère des Postes et des Télécommunications (juillet 2003 à janvier 2006) et du Ministère des Postes et des Technologies de l'Information et de la Communication (janvier 2006 à décembre 2006), Directeur Général de l'ONATEL (janvier 2000 à avril 2003), Directeur Délégué à la Coordination Générale et Technique de l'ONATEL (juin 1999 à janvier 2000), Directeur des Etudes et de la planification de l'ONATEL (février 1996 à juin 1999), chef de projets à l'ONATEL (1985 à 1993). Jacques Arsène LOUARI est ingénieur diplômé de l'Institut National des Télécommunications d'Evry - France (Ingénieur des télécommunications en 1982) après une maîtrise en physique de l'Université de Niamey - Niger (1978).

Directeur Administratif et Financier : Sidi Mohamed NAIMI est Directeur Administratif et Financier de l'ONATEL SA depuis le 13 juillet 2007. Il a exercé successivement les fonctions de Directeur Trésorerie et Directeur Recouvrement chez Maroc Telecom. Il a également exercé la fonction d'Administrateur de la Compagnie Mauritanienne de Télécommunications (CMC), véhicule supportant la participation de Maroc Telecom dans le capital de Mauritel SA et ce, de janvier 2005 au 20 septembre 2007. Mohamed NAIMI est diplômé, depuis 1991, de l'Institut National des Télécommunications d'Evry-France (INT management) et titulaire d'un diplôme des études supérieures en Finance Comptabilité à Paris Dauphine et ce, après une maîtrise à l'Institut Supérieur du Commerce et d'Administration des Entreprises de Casablanca (ISCAE) en 1982 et un diplôme de l'Institut Régional de l'Enseignement des Télécommunications de Nantes en 1985.

L'organigramme fonctionnel du groupe ONATEL, au 31 décembre 2007, est le suivant :



III.1.11. Forme et transmission des actions

Selon l'article 10 des statuts de l'ONATEL SA, toutes les actions sont nominatives. Leur propriété est établie à l'égard des tiers et de la société par une inscription sur les registres tenus à cet effet par cette dernière.

La cession des actions nominatives ne peut s'opérer que par une déclaration de transfert signée du cédant ou de son mandataire et mentionnée sur un registre de la société.

Toutefois, les actions de l'ONATEL SA devant faire l'objet de demande d'admission au compartiment action de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières, celles-ci devront être représentées, dès l'inscription en compte, sous forme dématérialisée par inscription dans un compte ouvert au nom de leur propriétaire et tenu par un conservateur agréé par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et des Marchés Financiers. Dans ce cas, la transmission des actions s'opère par virement de compte en compte.

III.1.12. Législation applicable

La Société est régie par le droit burkinabè, l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif aux sociétés commerciales et du Groupement d'intérêt économique ainsi que par ses Statuts.

De par son activité et son actionnariat, elle est soumise à :

- la loi N°051/98/AN du 04 décembre 1998 portant réforme du secteur des télécommunications et ses décrets d'application ;
- la loi N°058/98/AN du 16 décembre 1998 portant autorisation de privatisation partielle de l'ONATEL ;

La société devant faire l'objet d'une Offre Publique de Vente de ses actions et d'une admission à la cote de la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières de l'UEMOA, elle reste soumise aux dispositions des articles 823 à 853 de l'acte uniforme de l'OHADA relatifs aux dispositions spécifiques applicables aux sociétés anonymes faisant appel public à l'épargne et aux dispositions réglementaires du Marché financier régional de l'UEMOA.

III.2. Renseignements concernant le capital de l'ONATEL SA

III.2.1. Capital social

Le capital social de l'ONATEL SA est de 34 milliards de FCFA, entièrement souscrit et intégralement libéré, de valeur nominale de FCFA 10 000 chacune des actions soit 3 400 000 actions.

III.2.2. Evolution du capital de l'ONATEL

Date	Nature de l'opération	Montant du capital	Montant du nominal	Nombre d'actions
19/02/1987	Constitution	12 000 000 000	10 000	1 200 000
02/11/1994	Transformation en Société d'Etat	12 000 000 000	10 000	1 200 000
21/11/2008	Augmentation du capital par incorporation de réserves	34 000 000 000	10 000	3 400 000

III.2.3. Structure du capital de l'ONATEL SA avant l'OPV.

Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en FCFA	%
Etat du Burkina Faso	1 666 000	16 660 000 000	49
Maroc Telecom	1 734 000	17 340 000 000	51
TOTAL	3 400 000	34 000 000 000	100

III.2.4. Structure du capital de l'ONATEL SA : Après l'OPV

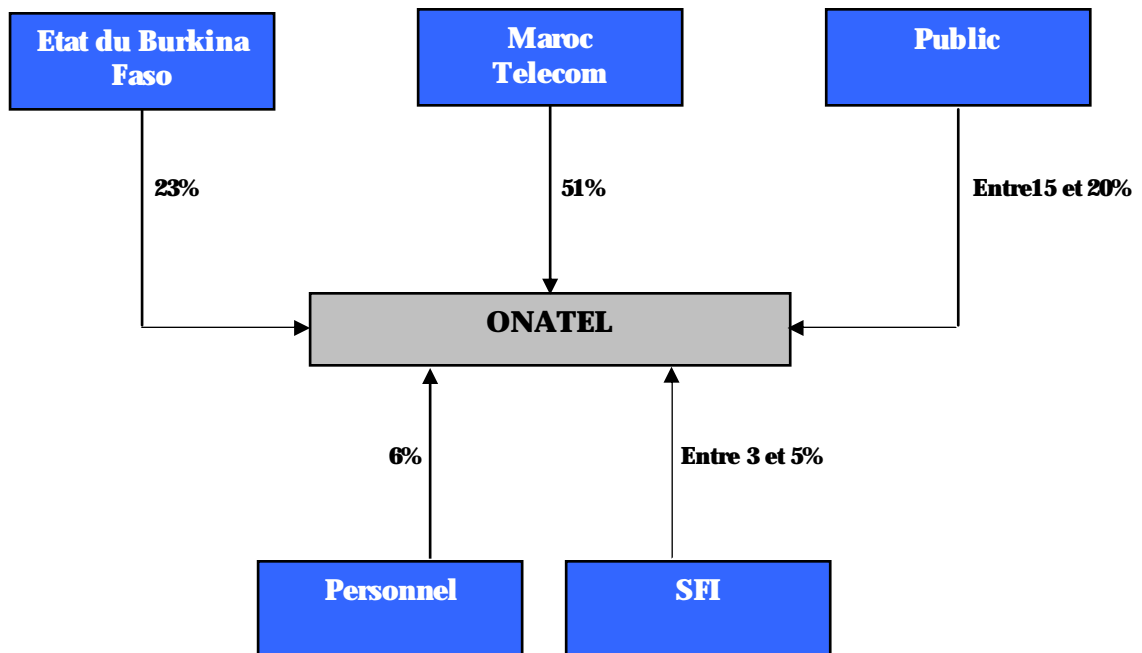
Actionnaires	Nombre d'actions	Montant en FCFA	%
Maroc Telecom	1 734 000	17 340 000 000	51
Etat du Burkina Faso	986 000	9 860 000 000	29
Public et Institutionnels	680 000	6 800 000 000	20
TOTAL	3 400 000	34 000 000 000	100

Il est prévu que l'Etat cède 6% du capital de l'ONATEL SA, aux employés de la société ; cette opération de cession aux salariés interviendra ultérieurement.

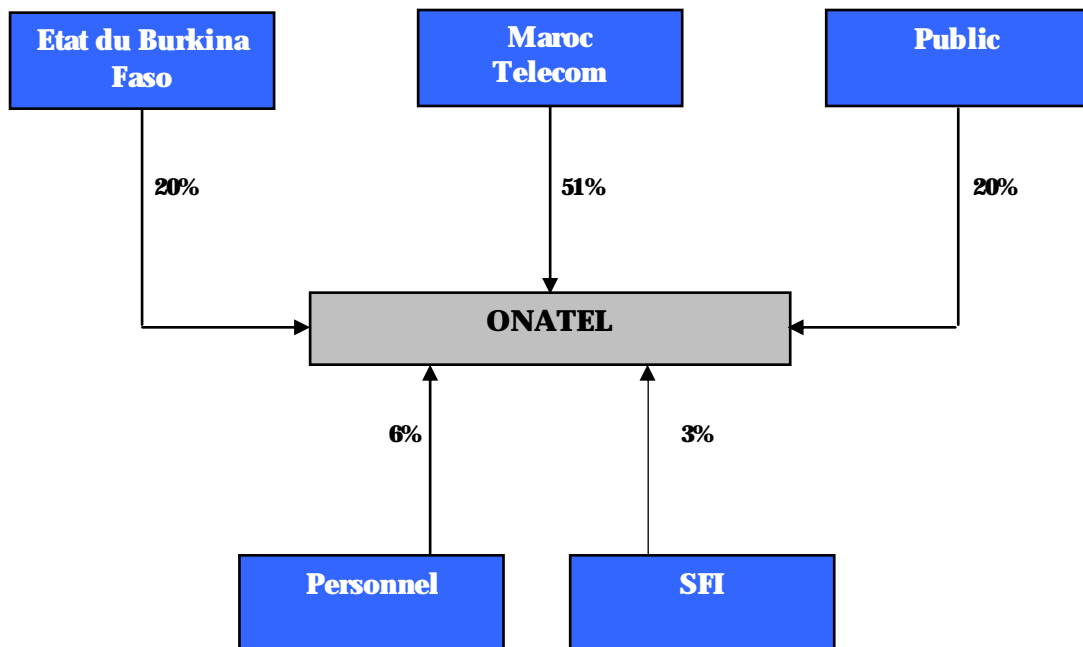
Il faut rappeler que dans le cadre de la présente opération, la Société Financière Internationale (SFI) acquerra les actions non souscrites de l'ONATEL à hauteur de 5% maximum. Cependant, si nécessaire, le Gouvernement du Burkina s'engagera à offrir à la SFI des actions additionnelles, au prix d'émission de l'OPV, de sorte que la participation de la SFI ne soit en aucun cas inférieure à 3% du capital de l'ONATEL. Ainsi, si l'OPV est entièrement souscrite, 20% du capital de l'ONATEL sera cédé au public et 3% à la SFI.

III.2.5. Géographie finale du capital de l'ONATEL SA

En cas de sous-souscription



En cas de sur-souscription



III.2.6. Politique de dividendes

Historique des dividendes payés (de 2002 à 2007)

Année	Résultat net	Dividende	%
2002	5 856 766 555	3 162 653 940	60%
2003	6 793 731 756	3 668 615 148	60%
2004 *	1 848 751 972	2 959 251 183 (**)	160%
2005	6 446 572 380	3 867 943 428	60%
2006	-3 500 471 917	- -	- -
2007	- 777 719 878	- -	- -

(*) Année de séparation des comptes entre le fixe et le mobile

(**) En plus d'un dividende ordinaire de 1 109 251 183 de FCFA, L'ONATEL a distribué en 2004 un dividende exceptionnel de 1 850 000 000 de FCFA.

Historiquement, en tant que Société d'Etat, la politique de dividende de l'ONATEL consistait en une distribution de 60% du résultat net distribuable après impôts et déduction faite de la réserve légale. Le solde de 40% étant affecté à la consolidation des fonds propres en vue de renforcer la structure financière de la société.

Nouvelle politique de distribution de dividendes

Après l'acquisition du Groupe ONATEL par Maroc Telecom en décembre 2006, le souci de restructurer la société afin de consolider, puis améliorer sa position concurrentielle et les résultats déficitaires, n'ont pas permis de distribuer de dividendes sur les deux premières années après privatisation (en 2007 et en 2008). Cela avait du reste été prévu dans le business plan que Maroc Telecom a présenté à l'Etat burkinabè pour l'acquisition de 51% du capital de l'ONATEL.

Toutefois, Maroc Telecom s'est engagé à rémunérer le capital investi à partir de la troisième année (2009). La politique de dividende répondra aux attentes des actionnaires et ce, en fonction des résultats de l'ONATEL SA et des contraintes liées au développement permanent des activités.

III.3. Présentation de Maroc Telecom, actionnaire majoritaire de l'ONATEL SA

Dénomination sociale : Maroc Telecom ou Itissalat Al-Maghrib (IAM)
 Siège social: Avenue Annakhil, Rabat (Hay Riad), Maroc
 Forme juridique : Société anonyme avec Directoire et Conseil de Surveillance
 Nationalité : Marocaine
 Registre du commerce : 48 947 du 10 février 1998
 Date de création : 03 février 1998
 Capital social : 5 274 572 040 dirhams, divisé en 879 095 340 actions d'une valeur nominale de 6 dirhams chacune.

Répartition du capital de Maroc Telecom

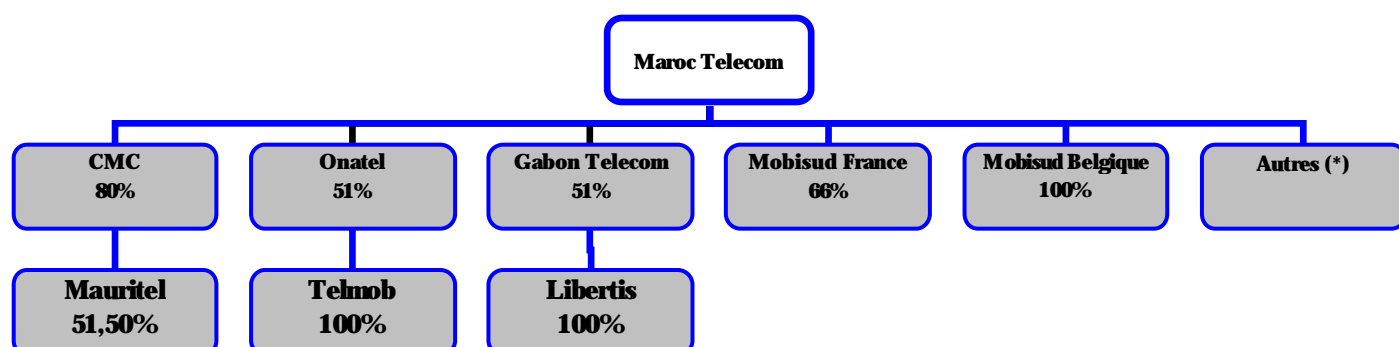
Au 31 décembre 2007, le capital et les droits de vote de la société sont répartis de la façon suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital
Groupe Vivendi	465 920 477	53,00%
Gouvernement du Royaume du Maroc	263 728 575	30,00%
Dirigeants	155 980	0,02%
Salariés	1 466 653	0,17%
Public	147 768 655	16,80%
Auto-détention	55 000	0,01%
Total	879 095 340	100,00%

Source : Document de référence 2007 Maroc Telecom

Le Groupe Maroc Telecom

Maroc Telecom est issu de la scission de l'Office National des Postes et Télécommunications suite à la promulgation de la loi 24-96 et des décrets d'application relatifs aux télécommunications. Maroc Telecom, opérateur historique de télécommunications du Royaume du Maroc, mène depuis 2001 une politique de développement à l'international. Il a réalisé l'acquisition de trois opérateurs historiques en Afrique et la création de deux opérateurs mobiles virtuels en Europe. Au 31 décembre 2007, le groupe Maroc Telecom se présente comme suit :



(*) Casanet, filiale à 100% de Maroc Telecom, est un acteur important de l'internet au Maroc (portail Menara.ma et intégration de services)

Médi 1 Sat, avec une participation à hauteur de 28% est une chaîne de télévision basée à Tanger.

Mauritel SA, acquise le 12 avril 2001 par Maroc Telecom à travers une holding ; la Compagnie Mauritanienne de Communication (CMC), est l'opérateur historique de télécommunications en Mauritanie. Mauritel est actuellement l'opérateur global leader en Mauritanie. En 2007, le groupe Mauritel a réalisé un chiffre d'affaires de 1 063 millions de dirham et un résultat opérationnel de 389 millions de dirham. A fin 2007, Mauritel compte 905 000 clients mobiles, 36 000 lignes fixes et 5 000 abonnés internet.

Gabon Telecom, acquis le 9 février 2007 est l'opérateur historique gabonais dont Libertis est la filiale mobile. Gabon Telecom est l'unique opérateur fixe au Gabon et sa filiale mobile Libertis détient la seconde place sur le marché. En 2007, le groupe Gabon Telecom a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 1 milliard de dirham. A fin 2007, il compte 386 000 clients mobiles, 24 000 lignes fixes et 10 000 abonnés internet.

Mobisud est un opérateur mobile virtuel ou MVNO (Mobile Virtual Network Operator) lancé en mai 2007 en Belgique et décembre 2006 en France. Mobisud France utilise le réseau SFR, filiale de Vivendi ; alors que Mobisud Belgique utilise le réseau radio de Proximus, filiale de l'opérateur Belgacom. Mobisud propose une offre spécifique pour les personnes qui vivent en France ou en Belgique et ont des liens avec les pays du Maghreb (Maroc, Algérie, Tunisie).

Depuis 2001, Maroc Telecom fait partie du Groupe Vivendi, un acteur majeur des métiers du divertissement, présent dans la musique, la télévision, le cinéma, le mobile, l'Internet et les jeux. Les différentes activités de Vivendi occupent des positions de leaders sur leurs marchés :

- Universal Music Group, filiale à 100% de Vivendi, est le numéro un mondial de la musique avec près d'un disque sur quatre vendus dans le monde et une position de premier plan sur le marché de la musique numérisée ;
- Groupe Canal+, filiale à 100% de Vivendi, est un acteur de référence dans l'édition de chaînes premium et thématiques, la distribution d'offres de télévision payante ainsi qu'un pionnier dans les nouveaux usages télévisuels. Le Groupe Canal+ est également un acteur majeur en France et en Europe dans le financement, l'acquisition et la distribution de films de cinéma ;
- SFR, filiale à 56% de Vivendi, est le second opérateur de télécommunications mobiles en France. Suite au rapprochement avec NEUF Cegetel, SFR constitue le premier opérateur alternatif mobile et fixe en Europe ;
- Activision Blizzard, filiale à 54% de Vivendi, est un éditeur mondial de jeux en ligne et pour console avec des positions de leader dans tous les segments.

Par ailleurs, Vivendi détient 20% de NBC Universal, un géant mondial des médias, présent dans la production de films et d'émissions de télévision, la diffusion de chaînes de télévision et l'exploitation de parcs à thèmes.

Les activités au Maroc

Maroc Telecom est l'opérateur global leader au Maroc, offrant des services Mobile, Fixe et Internet.

L'activité Mobile de Maroc Telecom gère l'offre des services de communications mobiles qui compte 13,3 millions de clients au 31 décembre 2007 et fonctionne grâce à un réseau GSM couvrant la quasi-totalité de la population par le biais de 5 026 stations de base. Maroc Telecom assure une couverture étendue tant au niveau de l'infrastructure qu'au niveau de la

présence commerciale. Au niveau international, grâce à plus de 417 accords de roaming, les clients de Maroc Telecom bénéficient du service dans plus de 212 pays.

Maroc Telecom est leader sur le marché marocain des communications mobiles. La part de marché de la Société a atteint 66,5% au 31 décembre 2007. Ce marché a connu une forte croissance depuis 2000, le nombre de clients mobile (tous opérateurs confondus) passant de 2,851 millions en 2000, à 20,0 millions au 31 décembre 2007. Sur la même période, le taux de pénétration du marché est passé de 1,3% à 65,7%. Le marché mobile (tous opérateurs confondus) est principalement un marché prépayé. En 2007, le parc prépayé au Maroc a augmenté de 25,6%, passant de 15,315 millions de clients à 19,229 millions d'abonnés à fin décembre 2007. Sur le segment postpayé, le marché total a progressé, entre fin 2006 et fin 2007, de 15,9% pour atteindre 800 000 abonnés.

L'activité Fixe et Internet gère l'offre des services de téléphonie fixe dont la téléphonie publique, les services d'Internet et les services de transmission de données. Au 31 décembre 2007, Maroc Telecom compte 1,29 million de lignes Fixe et 476 000 abonnés à l'Internet. A cette même date, son réseau, entièrement numérisé en commutation, est constitué de 7 879 kilomètres de câbles fibres optiques interurbains et de 6 307 kilomètres de câbles fibres optiques urbains.

Maroc Telecom est le principal fournisseur de services de téléphonie fixe, de services Internet et de services de transmission de données et le seul fournisseur d'un service de Télévision par ADSL au Maroc, marchés totalement ouverts à la concurrence en 2005, avec l'octroi de licences de télécommunications fixe à deux nouveaux opérateurs.

Les principaux services de télécommunications fixes fournis par Maroc Telecom sont :

- les services de téléphonie,
- les services d'interconnexion avec les opérateurs nationaux et internationaux,
- les services de transmission de données au marché professionnel et aux fournisseurs d'accès à Internet ainsi qu'aux autres opérateurs télécoms
- les services Internet qui comprennent les services d'accès à Internet et des services associés à l'Internet tel que l'hébergement, et
- la télévision par ADSL.

Les services et les produits de Maroc Telecom sont commercialisés à travers un réseau de distribution composé d'agences en propre couvrant l'ensemble du territoire marocain et par des canaux de distribution indépendants.

En décembre 2004, Maroc Telecom a été récompensé pour la qualité de ses produits et services en obtenant la certification ISO 9001 version 2000 pour l'ensemble de ses activités dans le cadre d'une démarche qualité totale. Cette certification, reconduite suite à l'audit de renouvellement en décembre 2007, concerne la conception et développement des offres, la commercialisation, l'installation/désinstallation, l'activation/désactivation, la facturation et recouvrement, le service après vente, l'information et l'assistance pour les produits et services du fixe ainsi que l'activité renseignement du mobile, de l'Internet et pour les produits entreprises y compris les offres spécifiques.

Dans le cadre de sa politique globale de sécurité de l'information, Maroc Telecom a obtenu en janvier la certification ISO 27001 version 2005 pour l'ensemble de ses activités. Cette certification concerne la conception, la planification, le développement, l'exploitation, la maintenance et service après-vente des services de télécommunications fixe, mobile et données, des services à valeur ajoutée et des infrastructures technologiques correspondantes.

Stratégies de Maroc Telecom

Dans le contexte d'un marché des télécommunications bénéficiant de conditions économiques et démographiques favorables à la poursuite de sa croissance, Maroc Telecom

a pour objectifs de rester leader sur chaque segment de son marché (mobile, fixe et Internet) et de maintenir sa rentabilité.

A fin 2007, en dépit des efforts de la concurrence dans le secteur, Maroc Telecom a su préserver cette position de leader en s'appuyant notamment sur :

- une offre segmentée, compétitive et adaptée aux attentes des consommateurs,
- un réseau de distribution à forte capillarité et qui reste le plus dense du Maroc, avec plus de 44 000 points de vente directs et indirects agréés par Maroc Telecom,
- des infrastructures modernes, offrant notamment la meilleure couverture du pays par la téléphonie mobile,
- des marques fortes bénéficiant d'une grande notoriété.

La stratégie de Maroc Telecom s'articule ainsi autour des principales orientations suivantes :

- stimuler la croissance du marché du mobile en favorisant l'usage des services et en innovant,
- renforcer sa compétitivité sur le fixe pour faire face à l'arrivée de la concurrence sur ce segment,
- rester le principal moteur et acteur du développement de l'Internet au Maroc,
- capitaliser sur ses marques et faire de Maroc Telecom une référence en matière de service clients au Maroc,
- s'appuyer sur une infrastructure réseau conforme aux standards technologiques les plus récents,
- maintenir une gestion financière rigoureuse et une structure financière solide, tout en saisissant les opportunités d'acquisition susceptibles de créer de la valeur pour ses actionnaires.



IV

Renseignements concernant l'activité de la société

IV.1. Environnement réglementaire et concurrentiel des télécommunications au Burkina Faso

IV.1.1. La régulation des activités de télécommunications au Burkina Faso

En 1998, le Gouvernement du Burkina Faso a entrepris une réforme du secteur des télécommunications par l'adoption de la loi N° 051/98/AN du 4 décembre 1998. Cette réforme avait pour but de favoriser la mise en place d'un cadre juridique propice à l'implantation d'opérateurs privés par l'ouverture du marché des télécommunications. Outre la filiale GSM de l'ONATEL SA dénommée TELMOB, deux licences GSM ont été octroyées après un appel d'offres international en mai 2000 aux sociétés Celtel Burkina SA et Telecel Faso SA.

Cette loi crée en son article 65, l'Autorité Nationale de Régulation des Télécommunications (ARTEL) qui est devenue opérationnelle en janvier 2000. L'Autorité de Régulation des Télécommunications a pour mission :

- a. de faire appliquer la réglementation en matière des télécommunications ;
- b. de veiller au respect des dispositions de l'acte de concession et du cahier des charges entre concessionnaire des droits exclusifs de l'Etat ;
- c. de délivrer les autorisations d'exploitation des services de télécommunication et de veiller au respect de leurs dispositions ;
- d. d'accorder les agréments des équipements terminaux et de veiller au respect de leurs dispositions ;
- e. d'assurer la gestion et le contrôle du spectre des fréquences radioélectriques ;
- f. de veiller au respect des engagements internationaux du Burkina Faso dans le domaine des télécommunications ;
- g. de contribuer à l'exercice des missions de l'Etat en matière de télécommunication; pour ce faire, elle travaille en étroite collaboration avec les administrations de l'Etat concernées par la réglementation et la gestion des télécommunications ainsi qu'avec le concessionnaire des droits exclusifs de l'Etat et les fournisseurs de services de télécommunication en vue d'un meilleur accomplissement de sa mission ;
- h. d'assurer la publication de l'annuaire des données ou d'en confier la responsabilité au concessionnaire ;
- i. d'assurer avant tout recours arbitral ou juridictionnel, la conciliation et l'arbitrage des litiges nés entre les exploitants des télécommunications et entre ceux-ci et les consommateurs.

La loi N°051/98/AN du 4 décembre 1998 portant réforme du secteur des télécommunications qui a été promulguée par le décret n°99-008 du 20 janvier 1999 a défini un cadre juridique comprenant notamment les deux régimes distincts suivants :

- le régime des autorisations ;
- le régime de la concurrence libre, pour les réseaux et services autre que ceux soumis au régime des autorisations.

Le régime des autorisations

Ce régime correspond à un droit d'établissement et d'exploitation de réseaux nationaux et internationaux de télécommunication ouverts au public et s'applique également à la

fourniture du service téléphonique commuté entre points fixes, du service télex et du service télégraphique.

Selon ce régime, l'ONATEL SA a l'obligation de fournir l'ensemble des services placés sous le régime des autorisations. Cette autorisation s'applique pour l'ensemble des services objets de l'autorisation accordée à l'ONATEL SA aussi bien pour la desserte nationale, que pour l'accès à l'international lorsque ces services utilisent des infrastructures internationales.

Le régime de la concurrence libre

L'ONATEL SA possède le droit d'exploiter tout type de service placé sous ce régime sous réserve, le cas échéant, d'en faire la déclaration conformément aux dispositions de la Loi.

Les obligations particulières du titulaire relatives à ces services concernent le respect des exigences essentielles, et celui d'une concurrence loyale, s'agissant notamment des conditions d'utilisation des réseaux sous autorisation en matière d'interconnexion.

Les principaux éléments du cadre réglementaire

- la loi n° 051/98/AN du 04 décembre 1998 portant réforme du secteur des télécommunications au Burkina Faso ;
- le décret n° 2000-083/PRES/PM/MC/MCIA du 03 mars 2000 portant modalités d'établissement et de contrôle des tarifs des services des télécommunications ;
- le décret n° 2000-087/PRES/PM/MC/MCIA du 13 mars 2000 portant définition des conditions générales d'interconnexion des réseaux et services de télécommunications ;
- le décret n° 2000-407/PRES/PM/MC du 13 septembre 2000 portant approbation du Plan National d'attribution des fréquences radioélectriques ;
- le décret n° 2000-408/PRES/PM/MC du 13 septembre 2000 portant modalités de mise en œuvre d'un accès au service universel des télécommunications ;
- le décret n° 2000-409/PRES/PM/MC du 13 septembre 2000 portant institution des droits et redevances au profit de l'Autorité Nationale de Régulation des Télécommunications ;
- l'arrêté conjoint n° 00-001/MC/MEF du 20 septembre 2000 fixant le barème des redevances d'usage des fréquences radioélectriques.

IV.1.2. L'exploitation des activités de télécommunications au Burkina Faso

L'établissement et l'exploitation des réseaux de télécommunications ouverts au public au Burkina Faso sont soumis au respect d'un cahier de charges annexé à une autorisation d'établissement et d'exploitation délivrée par arrêté du Ministre des Postes, des Technologies de l'Information et de la Communication.

Principales dispositions de l'autorisation d'établissement et d'exploitation de l'ONATEL SA

Une autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau de télécommunications fixe a été attribuée à l'ONATEL SA par l'arrêté N°000009 en date du 29 décembre 2006 du Ministère des Postes, des Technologies de l'Information et de la Communication. Cet arrêté stipule que l'ONATEL, société anonyme de droit burkinabè inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de Ouagadougou sous le N° BF OUA 2001 B 480, est autorisée à établir et exploiter un réseau de télécommunications ouvert au public et à fournir les services téléphoniques entre points fixes sur l'ensemble du territoire national.

La filiale GSM de l'ONATEL SA bénéficie également d'une autorisation d'établissement et d'exploitation d'un réseau de téléphonie mobile cellulaire. Cette autorisation a été attribuée à TELMOB par arrêté N°2004/000003/MPT/CAB en date du 07 avril 2004 du Ministère des Postes et Télécommunications.

Ces deux autorisations sont assorties d'un cahier des charges dont l'ONATEL SA et sa filiale TELMOB SA doivent en tout temps respecter les prescriptions.

Description sommaire du Cahier des Charges de l'ONATEL

Le cahier des charges de l'ONATEL complète l'autorisation d'exploitation et définit les obligations suivantes :

1. conditions d'établissement du réseau et d'exploitation technique du service ;
2. service universel, contribution aux missions de l'Etat et obligations de couverture;
3. accessibilité et qualité du service ;
4. conditions d'exploitation commerciale ;
5. recherche et formation du personnel ;
6. non discrimination envers les usagers ;
7. diverses redevances et contributions.

L'autorisation d'établissement et d'exploitation est délivrée pour une durée de vingt (20) ans. Elle pourra être renouvelée sur décision de l'autorité compétente, à condition que les prescriptions du cahier des charges susmentionnées aient été respectées et sous réserve du paiement de tout droit ou redevance de renouvellement exigible. Toute demande de renouvellement doit être faite par écrit au plus tard un (1) an avant l'expiration de l'autorisation.

IV.2. Environnement concurrentiel des télécommunications au Burkina Faso

Le marché des télécommunications est subdivisé en plusieurs secteurs d'activités. Il s'agit principalement de l'activité de télécommunication fixe, de l'activité de télécommunication mobile et de l'Internet.

IV.2.1. Le réseau de télécommunication fixe et internet

Le secteur de la téléphonie fixe a été entièrement libéralisé en décembre 2005 avec la fin du monopole concédé par l'Etat à l'ONATEL SA. Cependant, à l'exception de l'international, l'ONATEL SA continue toujours d'être le seul opérateur sur les autres segments de la téléphonie fixe. Ainsi, au 31 décembre 2007, son réseau couvrait 316 localités rurales avec un parc de 121 771 abonnées, représentant une progression de 22,81% par rapport à la même période en 2006. La télédensité de la téléphonie fixe est de 0,89 ligne pour 100 habitants.

Au 31 décembre 2007, le marché de l'internet compte vingt huit (28) fournisseurs d'accès internet dont seulement une dizaine, y compris Fasonet, est active. L'activité Internet de l'ONATEL, commercialisée sous la marque Fasonet, occupe une position dominante sur ce segment. Toutefois, il convient de noter que les opérateurs mobiles commencent à offrir des services Internet à leur clientèle.

IV.2.2. Le réseau de télécommunication mobile

Le marché de la téléphonie mobile a été ouvert à la concurrence en 2000 avec l'octroi par le gouvernement burkinabè de deux licences à Telecel Faso et Celtel Burkina. A partir de 2004,

l'activité Mobile de l'Onatel a été transférée à sa filiale à 100%, Telmob. Actuellement, trois opérateurs se partagent le marché de la téléphonie mobile au Burkina Faso. Il s'agit de TELMOB, la filiale de l'opérateur historique ONATEL SA, de Celtel Burkina et de Telecel Faso.

Le marché de la téléphonie mobile au Burkina est en pleine croissance. Au 31 décembre 2007, le nombre de clients mobile au Burkina Faso a fortement augmenté de 70% par rapport à 2006 pour atteindre 1 858 039 abonnés (*Source : Rapport d'activité annuel 2007 de l'ARTEL*). Il est à remarqué que la définition des parcs de clients communiqués à l'ARTEL n'est pas uniforme entre les opérateurs et certains parcs des opérateurs concurrents pourraient être surévalués. La télédensité en parc actif est évaluée à 12,6 téléphones pour 100 habitants à fin 2007. Cette croissance du marché devrait s'intensifier avec la concurrence du secteur et les nouvelles offres disponibles.

A fin 2007, les parts de marché sur le parc de client des trois opérateurs sont de 50% pour Celtel, 34% pour Telmob et 16% pour Telecel (données ARTEL).

Les parts de marché en termes de chiffre d'affaires de l'année 2007 à 46% pour Celtel, 40% pour Telmob et 14% pour Telecel (données ARTEL).

IV.3. Présentation générale de l'ONATEL

IV.3.1. Présentation succincte des activités de l'ONATEL

Le groupe ONATEL, opérateur historique des télécommunications au Burkina Faso, est organisé autour de deux activités :

- l'activité de téléphonie Fixe & Internet ;
- l'activité de téléphonie Mobile.

L'offre de télécommunications mobiles a été introduite au Burkina Faso en 1996 à l'occasion de la tenue du Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique et de France tenue à Ouagadougou.

L'ONATEL a enrichi son offre de services de télécommunications Fixe avec le lancement d'offre Internet bas débit de type RTC depuis 1996, de l'ADSL haut débit depuis 2005, de l'internet haut débit sur CDMA depuis 2007.

Accompagnant le développement du marché, plusieurs offres de services de voix et de données utilisant les nouvelles technologies disponibles sont lancées par l'ONATEL pour répondre aux besoins croissants de ses clients aussi bien particuliers qu'entreprises.

IV.3.2. Produits et services

- Téléphonie fixe & internet.

La téléphonie fixe est l'activité historique de l'ONATEL SA et les principaux services proposés par l'ONATEL sont la téléphonie fixe, la publiphonie, les télécentres, le telex, le télégraphe, l'installation d'autocommutateurs, ainsi que la transmission de données (Fasopac, liaisons spécialisées...).

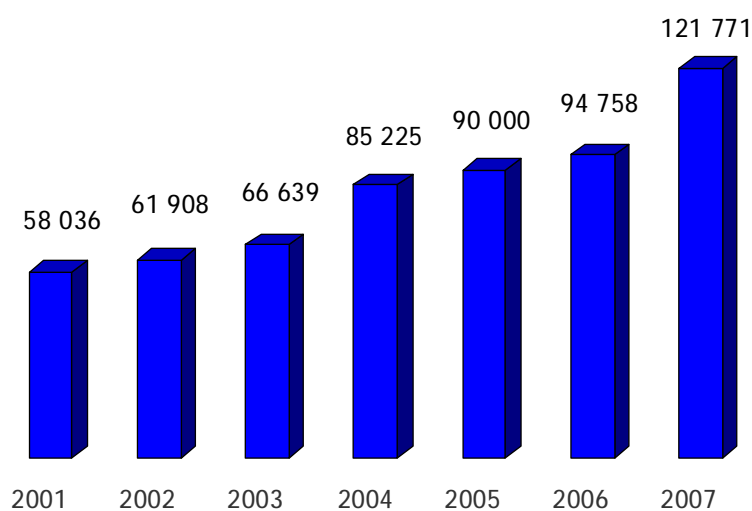
La téléphonie fixe continue d'enregistrer un rythme de croissance significatif de +23% en 2007, atteignant ainsi un parc de 121 711 lignes au 31 décembre 2007 qui couvre les principales villes du Burkina Faso. Outre les abonnés résidentiels et entreprises, le parc est

composé à plus de 14% par des lignes de télécentres et publiphones, permettant l'accès à la téléphonie au plus grand nombre.

Pour répondre aux besoins du marché, l'ONATEL a introduit depuis 2007 de nouveaux services tels que la téléphonie fixe utilisant la technologie CDMA, la téléphonie fixe prépayée ou encore la carte téléphonique prépayée. Tous ces nouveaux services visent à permettre un déploiement rapide de la téléphonie fixe sur tout le territoire burkinabè, ainsi qu'à offrir aux clients, la maîtrise de leur budget téléphonique et la liberté du prépaiement.

Avec la libéralisation du secteur des télécommunications, la société n'exclut pas l'hypothèse de l'arrivée de nouveaux concurrents à partir de 2009. Cette situation devrait encore dynamiser le secteur et permettre un accroissement conséquent du taux de pénétration.

L'évolution du parc de clients fixes de 2001 à 2007 se présente comme suit :



Source: ARTEL

FASONET est la branche spécialisée pour la fourniture d'accès à Internet de l'ONATEL. Elle est le premier Fournisseur d'Accès à Internet (FAI) au Burkina Faso, et le gestionnaire du nœud national d'accès à Internet.

FASONET offre ce service d'accès à travers le Réseau Téléphonique Commuté (RTC), la liaison spécialisée (LS) et par la technologie Asymetric Digital Subscriber Line (ADSL) haut débit. FASONET offre plusieurs services parmi lesquels le développement et/ou l'hébergement de sites Web, la messagerie électronique, la maintenance et le matériel réseau. FASONET a vu son parc d'abonnés augmenter sensiblement au cours des trois dernières années passant ainsi de 5 954 abonnés en 2005 à 7 284 abonnés en 2006 soit une croissance de 22,33%. En 2007, le parc a fortement augmenté, atteignant 11 756 abonnés soit une croissance de 61%. Cette accélération de la croissance est à mettre à l'actif du succès rencontré par l'ADSL dont le seul parc en 2007 atteignait 5 316 abonnés. La tendance devrait se poursuivre avec les actions menées par la société pour promouvoir l'utilisation de l'Internet à travers une plus grande couverture et une politique de prix abordable.

· Téléphonie mobile

L'ONATEL SA offre ses services de téléphonie mobile à travers sa filiale TELMOB. Depuis l'arrivée de Maroc Telecom en tant que Partenaire Stratégique, des efforts importants ont été entrepris pour étendre rapidement la couverture du réseau aussi bien en couvrant de nouvelles localités qu'en densifiant les zones de concentration urbaine afin de faire face à l'augmentation importante du nombre de clients. De même des efforts importants ont été entrepris pour dynamiser les offres et notamment proposer des promotions permettant de mieux fidéliser la clientèle prépayée. TELMOB possède un important réseau en termes de couverture avec un réseau très diversifié de distributeurs.

TELMOB offre à sa clientèle deux formules de facturation de leur communication qui sont le Prepaid et le Postpaid.

Le prépaiement (ou prepaid) est une formule dans laquelle l'utilisation des services est payée avant leur consommation. L'offre en prépaiement correspond donc à une offre de téléphonie mobile sans redevance et sans facture. Outre ce pouvoir de communiquer en toute liberté, le prépaiement permet aux clients de gérer leur budget de communication. Lorsque son crédit de consommation est épuisé, le client gère son compte prépayé en le créditant avec des cartes de recharge dont la valeur varie de 200 FCFA à 50 000 FCFA.

Le postpaiement (ou postpaid) ou abonnement avec facturation est une formule permettant de payer l'utilisation des services après leur consommation. Ce service, caractérisé par des frais de connexion, un contrat d'abonnement, une facturation mensuelle et un dépôt de garantie est offert depuis le démarrage des activités en 1996.

En outre, TELMOB permet à ses clients et aux clients d'opérateur mobiles étrangers de rester joignable à tout moment à travers soit le service roaming sortant ou le service roaming entrant. **Le roaming sortant** permet au client TELMOB de continuer d'appeler et de recevoir des appels en étant hors du Burkina tout en conservant son numéro TELMOB. **Le roaming entrant** permet aux clients d'autres opérateurs avec lesquels TELMOB a signé des accords, de continuer d'appeler et de recevoir des appels lors de leur séjour au Burkina en conservant leurs numéros d'origine.

Parmi les services à valeur ajoutée, **le Short Message Service (SMS)** permettant aux abonnés TELMOB de s'écrire des messages courts.

TELMOB offre également à sa clientèle entreprise un réseau de communication virtuel appelé **Virtual Private Network (VPN)** qui permet de regrouper les collaborateurs d'une entreprise dans un réseau en leur offrant des services spécifiés. Les membres d'un VPN communiquent gratuitement entre eux, moyennant une redevance mensuelle decrescendo par ligne en fonction du nombre d'abonnés inscrits dans le réseau.

Les autres services offerts à l'abonné sont **la messagerie vocale**, permettant de laisser un message à un abonné mobile injoignable grâce à un serveur vocal.

Outre les télé services offerts par TELMOB, il est offert gratuitement aux clients une multitude de services susceptibles d'accroître le confort d'utilisation du réseau TELMOB parmi lesquels :

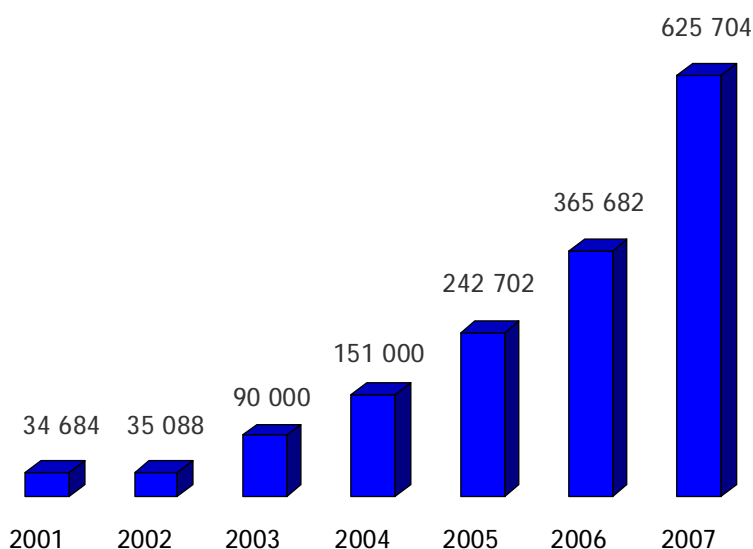
- **l'identification du numéro de l'appelant** (qui permet au receveur de connaître le numéro de l'émetteur) ;
- **la mise en attente** offrant la possibilité à un client en communication de recevoir un deuxième appel en mettant son premier correspondant en instance ;

- **le double appel** permettant à un client en communication d'émettre un autre appel en mettant son premier correspondant en attente ;
- **le déblocage de carte Sim** qui consiste à introduire le code de déblocage lorsque la carte du client est bloquée suite à l'introduction d'un code PIN erroné ;
- **le renvoi ou transfert d'appel** permettant à l'abonné post payé de transférer un appel reçu d'un correspondant vers un autre correspondant ;
- **la migration** offrant la possibilité à un client post payé d'aller vers le pré paiement.

D'autres services font l'objet de paiement de taxes afférentes :

- **la restriction à l'arrivée** permettant à l'abonné post payé d'être en position de réception uniquement ;
- **le détail des communications** offrant aux clients post payés, le relevé de leurs appels ;
- **la restriction aux autres opérateurs nationaux** permettant aux abonnés post payés de ne pouvoir émettre leurs appels que sur des lignes TELMOB et les lignes fixes ;
- **l'anonymat** offrant à l'abonné post payé, la possibilité de garder la confidentialité de son numéro ;
- **la restriction en inter urbain ou national** offrant à l'abonné post payé, la possibilité d'émettre que des appels nationaux ;
- **la levée de restriction** en interurbain permettant aux abonnés post payés de pouvoir émettre à l'étranger. La levée de cette restriction, est assujettie au paiement d'un dépôt de garantie ;
- **la dénumérotation** offrant la possibilité au client post payé de changer de numéro d'appel ;
- **L'indication, d'appel en absence** permettant aux abonnés de savoir qui les a appelés pendant qu'ils étaient inaccessibles ou occupés,
- **Le kiosque** qui permet aux clients d'obtenir des informations utiles sur la santé, les transports, les restaurants, le sport et loisirs, les sites touristiques, etc. **Des offres** permanentes et promotionnelles très variées.

La clientèle de TELMOB a connu les évolutions suivantes de 2001 à 2007 en termes de croissance du parc d'abonnés commercial :



Source : ARTEL

Il est à noter que le parc actif de TELMOB s'élève à 564 000 clients à fin 2007, enregistrant une croissance de 131% par rapport à 2006. Cette importante progression est le résultat des efforts marketing, commerciaux et tarifaires entrepris par TELMOB pour accroître ses parts de marché, ainsi que par l'importante politique d'investissement visant le développement de la couverture et la qualité du réseau Mobile.

IV.3.4. Distribution des produits

L'ONATEL SA dispose d'un réseau de distribution étendu composé d'un important réseau direct et d'un réseau indirect couvrant les principales localités.

IV.3.4.1. Réseau Direct

Ce réseau est constitué de vingt trois (23) agences de ventes dans les villes principales et trente neuf (39) points de vente dans les localités et zones rurales.

IV.3.4.2. Réseau Indirect

Ce réseau est essentiellement composé de grossistes avec qui l'ONATEL SA a signé un contrat de distribution. Mais également d'entreprises fortement implantées sur l'ensemble du territoire, telles que la SONAPOST et MEGAMONDE.

IV.3.5. Ressources humaines

L'effectif total par catégorie de l'ONATEL a connu les variations suivantes pour les trois dernières années :

Catégories	2005	2006	2007
Agents d'exécution	624	637	607
Cadres moyens	489	493	518
Cadres supérieurs	166	166	185
Total	1 279	1 296	1 310

L'ONATEL a mis au cœur de sa politique de développement, la formation des ressources humaines. L'Ecole Nationale des Télécommunications (ENT) est l'outil qui permet la mise en œuvre de cette politique de développement des ressources humaines. Elle assure aussi bien la formation de base en télécommunications des agents techniques et commerciaux, que la formation continue du personnel. La formation de base couvre le niveau d'exécution aux cadres moyens et dure de 3 mois à 2 années scolaires, selon le cycle. Outre la cible de la formation de base, la formation continue s'adresse au personnel d'appui (secrétaires, comptables, etc.) et dure 5 à 10 jours ouvrables, selon le module dispensé.

- **Chantier en cours : la refonte de la fonction ressources humaines**

La nouvelle logique de privatisation et de concurrence implique une fonction RH plus apte à garantir le passage d'une gestion statutaire à un management de la performance des RH (emplois, compétences, performances). Cela passe nécessairement par la création d'une fonction Ressources Humaines (RH) parfaitement en ligne avec la stratégie de l'ONATEL.

L'ONATEL veut donc bâtir une fonction RH qui :

- s'aligne avec la stratégie du business,

- contribue au développement des compétences,
- permet une meilleure adéquation des compétences aux emplois,
- s'adapte en permanence au changement,
- utilise les ressources humaines - les personnes et la fonction - pour soutenir la création et le maintien d'avantages compétitifs et durables, consacre plus d'équité dans la rétribution des performances.

C'est dans ce contexte que l'ONATEL a fait appel à un cabinet international pour la réalisation de :

- un diagnostic de la Fonction RH (une fonction créatrice de la valeur),
- une classification des emplois (un outil de responsabilisation),
- un système d'Evaluation de la performance (Encourager la performance),
- une politique de rémunération (fidéliser et motiver les salariés).

· Le social

En matière de responsabilité sociale, la politique sociale de l'ONATEL SA couvre plusieurs aspects dont les plus visibles sont la prise en charge médicale, la prise en charge des personnes vivant avec le VIH/SIDA et les activités culturelles et sportives.

La couverture médicale concerne l'agent et les membres de sa famille régulièrement pris en charge. Elle couvre un forfait annuel de pharmacie, le remboursement des examens et consultations, les hospitalisations, les frais d'optiques et les évacuations sanitaires.

La prise en charge des Personnes Vivant avec le VIH sida (PVVIH) concerne les visites aux employés hospitalisés, les visites à domicile, les achats de médicaments Anti - Rétroviraux (ARV) et d'antioxydants.

L'ONATEL SA réalise, avec la participation des partenaires sociaux de l'entreprise, des activités socioculturelles (sorties touristiques, colonies de vacances, arbres de Noël) et sportives aussi bien au profit des agents que des membres de leurs familles.

Les sports de compétition sont organisés sous forme de mécénat : coupe ONATEL en cyclisme, en judo, en taekwondo, soutien à l'organisation de championnats sportifs nationaux et même africains (athlétisme, hand-ball...).

Les sports de compétition, tout en incitant les agents à la pratique du sport afin de maintenir leur santé physique et même morale, contribuent énormément à la promotion des services de la Société vis-à-vis des publics externes et au renforcement de l'image d'entreprise citoyenne.

· La communication interne

La politique de communication interne se traduit à deux niveaux : le dialogue social et la communication interne stratégique.

La tradition de dialogue social au sein de l'entreprise se traduit par des rencontres de la Direction Générale avec les partenaires sociaux, ce qui permet des accords sur plusieurs points touchant entre autres aux conditions de travail et d'évolution de carrières des agents.

La collaboration avec le partenaire social se traduit sur plusieurs points :

- La participation du SYNATEL (unique syndicat de l'entreprise) à certaines réunions du comité de direction,
- La participation du SYNATEL aux travaux de certaines Commissions,

- La participation du SYNATEL, de la MUTELCOM (Mutuelle de l'entreprise), de l'AFTB (Association des Femmes) et de l'AS ONATEL (Association Sportive) aux activités sociales : Colonies de vacances, Arbres de Noël, Sorties touristiques, etc.

Quant à la communication stratégique, elle est perceptible à travers un certain nombre de supports tels que : ONATEL MAGAZINE, ONATEL EXPRESS, la circulation des informations via la messagerie électronique, l'intranet en cours de déploiement, les centres multimédias dans les directions régionales.

IV.3.6. Filiales et participations

Au 30 juin 2008, l'ONATEL SA détient une filiale et des participations dans les sociétés suivantes :

Sociétés	Secteur d'activité	Valeur brute	% du capital
TELMOB	Société de télécommunication	10 746 000 000	100%
RASCOM	Satellite de télécommunications	1 615 558 712	5,94%
CMTL TOGO	Maintenance télécommunications	340 955 490	25,00%
SONATEL	Société de télécommunications	58 500 000	0,12%
TOTAL		12 761 014 202	

IV.4. Facteurs de risque

Outre l'ensemble des autres informations contenues dans cette note d'information, les investisseurs doivent examiner attentivement les risques décrits ci-dessous avant de prendre la décision d'investir dans la Société. Si l'un ou plusieurs de ces risques devaient se matérialiser, les activités, la situation financière, les résultats et le développement de la Société pourraient s'en trouver affectés.

IV.4.1 Risques liés à l'activité de la Société

Les revenus futurs et les résultats d'ONATEL dépendent de manière significative de l'évolution de l'économie burkinabè

L'activité principale de l'ONATEL est la fourniture de services de télécommunications au Burkina Faso, incluant la fourniture de services de télécommunications internationaux à destination et en provenance du Burkina Faso. En conséquence, le chiffre d'affaires et la rentabilité de l'ONATEL dépendent de manière significative de l'évolution des dépenses en télécommunications des consommateurs burkinabè et du trafic téléphonique international à destination et en provenance du Burkina Faso. L'évolution de la consommation des services de télécommunications au Burkina Faso s'inscrit notamment dans le contexte d'évolution de la situation économique du pays et, plus particulièrement, des revenus disponibles de la population et de l'activité économique des entreprises. Une contraction ou une croissance plus faible qu'attendue de l'économie burkinabè pourrait avoir un impact négatif sur la progression du nombre d'utilisateurs et des taux d'usage des services de téléphonie mobile et fixe au Burkina Faso, ce qui pourrait avoir une incidence défavorable sur la croissance et la rentabilité des activités de l'ONATEL ou même entraîner une diminution de ses revenus et de ses résultats.

L'ONATEL fait face à une intensification de la concurrence sur le marché burkinabè des télécommunications, qui pourrait entraîner une perte de parts de marché et une réduction des revenus.

Trois opérateurs disposant de licences Mobile sont aujourd'hui présents sur le marché burkinabè des télécommunications.

L'intensification de la concurrence entre les opérateurs existants ou avec des nouveaux entrants peut conduire à une contraction de la part de marché de l'ONATEL ainsi qu'à un accroissement des coûts d'acquisition et de rétention de ses clients, qui pourrait entraîner une réduction des revenus et des résultats de l'ONATEL.

L'ONATEL dépend de la fiabilité de ses systèmes d'information ; une destruction totale ou partielle de ses systèmes pourrait entraîner une perte de clients et une réduction de revenus.

L'ONATEL ne peut être payé pour ses services que dans la mesure où il utilise des systèmes d'information (dont des systèmes de collecte et de facturation) fiables, et parvient à protéger et assurer la continuité du fonctionnement de ces systèmes. L'ONATEL a mis en place une politique de sécurité des systèmes d'information permettant de faire face aux perturbations classiques d'une exploitation informatique (accès non autorisés, ruptures de courant, vols, crashes matériels, etc.) et d'assurer la continuité du service.

Un sinistre qui causerait la destruction totale ou partielle de ces systèmes (catastrophes naturelles, incendies ou actes de vandalisme) présente un risque de perte d'informations et d'impossibilité de facturer et recouvrer les clients.

L'ONATEL dépend de la fiabilité de ses réseaux de télécommunications, et une perturbation de ces réseaux pourrait entraîner une perte de clients et une réduction des revenus.

L'ONATEL ne peut fournir des services que dans la mesure où elle parvient à protéger ses réseaux de télécommunications des dommages résultant de perturbations, de ruptures de courant, de virus informatiques, de catastrophes naturelles et d'accès non autorisés. Toute perturbation du système, accident ou violation des mesures de sécurité qui provoquerait des interruptions dans les opérations de la Société pourrait affecter sa capacité à fournir des services à ses clients et affecter négativement ses revenus et résultats d'exploitation. De telles perturbations entraîneraient également un préjudice en termes d'image et de réputation pour la Société, qui pourrait se traduire notamment par une perte de clients. En outre, la Société pourrait devoir supporter des coûts supplémentaires afin de réparer les dommages causés par ces perturbations.

Le réseau indirect de distribution de l'ONATEL constitue une force qui pourrait être affaiblie si l'ONATEL ne parvenait pas à le maintenir.

L'ONATEL dispose d'un réseau de distribution étendu, composé d'un réseau d'agences et d'un réseau indirect.

Si la société ne parvenait pas à maintenir des relations étroites ou à renouveler ses accords de distribution avec les composantes de son réseau indirect, ce réseau de distribution pourrait en être affaibli et l'activité et les résultats de la Société pourraient être affectés de manière significative.

Des changements continuels et rapides dans les technologies pourraient intensifier la concurrence ou imposer à l'ONATEL de procéder à des investissements supplémentaires significatifs.

De nombreux services offerts par l'ONATEL font un usage intensif de la technologie. Le développement de nouvelles technologies pourrait rendre non concurrentiels certains services de la Société. L'ONATEL pourrait ne pas identifier en temps utiles les nouvelles opportunités qui se présenteraient et devoir procéder à des investissements supplémentaires significatifs, notamment pour le développement de nouveaux produits et services ou

l'installation d'infrastructures lui permettant de rester compétitive. Les nouvelles technologies dans lesquelles la Société pourrait choisir d'investir seraient susceptibles d'affecter sa capacité à réaliser ses objectifs stratégiques. L'ONATEL pourrait alors perdre des clients, ne pas réussir à en attirer de nouveaux ou devoir supporter des coûts significatifs pour maintenir sa base de clients, ce qui aurait un effet négatif sur ses activités, ses revenus d'exploitation et ses résultats.

Des moyens alternatifs de communication pourraient engendrer une diminution de l'utilité voire une obsolescence du réseau fixe, ce qui pourrait entraîner la perte d'un avantage concurrentiel et diminuer les revenus de la Société de manière significative

La Société a déjà été confrontée à un phénomène de substitution du fixe par le mobile accentué par le recours à des technologies alternatives.

Les activités de téléphonie fixe de la Société pourraient être affectées par le développement de moyens alternatifs de communication. Ces technologies alternatives pourraient remettre en cause l'utilité des infrastructures et du réseau de téléphonie fixe de l'ONATEL, en permettant aux services de téléphonie mobile de concurrencer la Société sans disposer d'un réseau fixe. Les infrastructures et le réseau de l'ONATEL seraient alors rendus moins utiles voire obsolètes, ce qui entraînerait la perte d'un avantage concurrentiel et pourraient affecter de manière significative les revenus et les résultats de la Société.

Le détournement frauduleux du trafic pourrait limiter les revenus de la Société et affecter ses résultats.

La Société pourrait avoir à subir un détournement frauduleux du trafic. Si l'ONATEL ne parvenait pas à juguler l'usage de la fraude, il pourrait voir son trafic sur le secteur visé par les fraudeurs diminuer, et ses revenus et résultats pourraient en être affectés.

IV.4.2 Risques liés à la réglementation

L'interprétation de la réglementation existante et l'adoption de futures normes légales pourraient affecter de manière significative les activités de l'ONATEL.

L'environnement réglementaire de l'industrie des télécommunications au Burkina Faso est en évolution. Un projet de loi portant réglementation générale des réseaux et services de communications électroniques au Burkina Faso est actuellement en discussion. Comme toute évolution du cadre réglementaire, l'adoption d'une nouvelle loi pourrait avoir un impact significatif sur l'activité de l'ONATEL et affecter ses revenus et son résultat. Les conséquences exactes sur l'ONATEL de l'adoption du projet de loi encore en projet ne peuvent néanmoins pas être anticipées à ce stade.

La libéralisation du marché du fixe pourrait restreindre la part de marché de l'ONATEL et affecter sa rentabilité.

L'ONATEL évolue dans un marché de télécommunication fixe qui a été libéralisé en 2006. Bien qu'aucune licence n'ait été attribuée à ce jour, la libéralisation du marché du fixe pourrait réduire la base de clients existants ou potentiels de l'ONATEL attirés par la concurrence. Par ailleurs, l'entrée de nouveaux concurrents sur le segment international a entraîné une baisse du trafic transitant par l'ONATEL ainsi que des tarifs à l'international. Par conséquent, le renforcement de la concurrence sur ces marchés pourra affecter les revenus et les résultats de l'ONATEL.

L'ONATEL pourrait être affectée par l'application de la réglementation de la concurrence par l'ARTEL.

L'ARTEL a pour mission de contrôler et de veiller au respect d'une concurrence loyale entre opérateurs au regard de la réglementation de l'UEMOA relative à la concurrence. Ce faisant,

L'ARTEL pourrait statuer après avis de la commission de l'UEMOA sur des sujets relatifs à l'environnement concurrentiel du marché des télécommunications. L'ONATEL ne peut pas prévoir dans quelle mesure les décisions de l'ARTEL dans ce domaine pourraient affecter son activité.

L'ONATEL pourrait être affectée par la désactivation des clients prépayés mobile non identifiés.

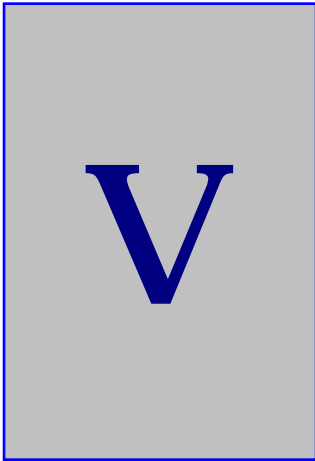
L'ARTEL a demandé aux opérateurs Mobiles de procéder au cours du mois d'octobre 2008 à l'identification de l'ensemble des abonnés prépayés et à la mise à jour des bases de données les concernant sous peine d'imposer une désactivation de ceux qui ne le seraient pas.

Etant donné que cette opération est des plus délicates sur ce segment du marché au niveau de tous les opérateurs de télécommunications, la mise en application de cette décision risque, en dépit des efforts considérables réalisés pour se conformer à cette injonction, d'affecter les revenus de l'activité Mobile.

IV.4.3 Risques de marché

Conformément à sa politique de gestion de trésorerie, l'ONATEL ne procède à aucun placement en actions, OPCVM actions ou produits dérivés. L'ONATEL place sa trésorerie auprès d'établissements financiers soit en dépôt à vue ou dépôt à terme. Les limites de contrepartie par établissement financier sont approuvées par le Directeur Général.

Pour les risques de marché (risques de taux de change, risque de taux d'intérêt, risque sur action et risque de liquidité), l'évolution de l'environnement pourrait avoir un impact défavorable sur les résultats de la société.



Situation financière et comptable de l'ONATEL

Les états financiers relatifs aux exercices 2005, 2006 et 2007 établis par la société ONATEL et présentés dans cette notice d'information comprennent :

- les comptes annuels ou sociaux de la société ONATEL proprement dits
- et les comptes consolidés du Groupe ONATEL SA qui intègrent des données comptables de la société ONATEL et celles de sa filiale TELMOB détenue à 100%.

Ces comptes sont établis conformément à l'article 80 du droit comptable de l'OHADA. Les états financiers sont arrêtés annuellement selon les normes SYSCOHADA conformément à la réglementation du droit comptable OHADA.

Par ailleurs, et du fait de son appartenance au groupe Maroc Telecom, les comptes consolidés du groupe ONATEL sont eux-mêmes intégrés dans les comptes consolidés de sa maison mère depuis l'exercice 2007. Ils font l'objet, dans ce cadre, de retraitements comptables nécessaires pour harmoniser les principes comptables OHADA avec ceux des normes IFRS, référentiel retenu par le groupe Maroc Telecom.

V.1. Analyse des bilans et des comptes de résultats sociaux des exercices 2005, 2006 et 2007

· **Activité et performance**

Les données d'activité et de performance de la société Onatel sont retracées dans les comptes

DESIGNATION	2 005	2 006	2 007
Chiffre d'affaires (I)	49 129 023 901	46 740 522 374	46 350 584 983
(+) Production immobilisée	1 080 856 849	1 594 099 365	2 125 230 975
(+) Autres produits	2 966 480 047	535 898 247	645 791 746
(-) Achats et autres achats externes	25 871 474 803	31 529 155 265	32 509 983 005
(=) Valeur ajoutée	27 304 885 994	17 341 364 721	16 611 624 699
(-) Charges de personnel	9 636 988 770	10 528 040 188	10 288 802 706
(=) Excédent Brut d'Exploitation	17 667 897 224	6 813 324 533	6 322 821 993
(+) Transfert de charges d'exploitation	2 892 363 286	2 675 432 266	2 692 526 712
(+) Reprises de provisions	12 678 952	39 579 557	1 246 435 233
(-) Dotations aux amortissements et aux provisions	11 109 969 072	13 984 452 373	14 082 680 989
(=) Résultat d'exploitation	9 462 970 390	-4 456 116 017	-3 820 897 051
(+) Produits financiers	2 742 073 541	4 809 178 058	6 131 595 290
(-) Charges financières	2 565 36 3262	4 435 823 335	3 112 243 841
(=) Résultat financier	176 710 279	373 354 723	3 019 351 449
(=) Résultat des Activités Ordinaires	9 639 680 669	-4 082 761 294	-801 545 602
(+) Produits des cessions d'immobilisations	1 018 164 595	50 995 779	0
(+) Reprises HAO	359 654 466	363 654 466	372 995 801
(-) Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	576 706 000	5 854 118	0
(-) Charges HAO			0
(=) Résultat HAO	801 113 061	408 796 127	372 995 801
(-) Impôts sur le résultat	3 994 221 350	-173 493 250	349 170 077
(=) Résultat Net	6 446 572 380	-3 500 471 917	-777 719 878

(=) Capacité d'autofinancement globale (CAFG)	16 667 194 093	10 193 845 018	11 919 784 109
(=) Autofinancement	13 707 942 910	6 325 901 590	11 919 784 109
(+) Variation des stocks	3 102 200 383	1 666 754 033	-1 205 462 645
(+) Variation des créances	12 566 408 908	2 218 302 162	7 464 399 588
(+) Variation des dettes circulantes	6 595 997 259	5 373 547 050	9 408 870 968
(=) Variation du Besoin de Financement d'Exploitation	9 072 612 032	-1 488 490 855	-3 149 934 025
(-) Excédent de Trésorerie d'Exploitation (ETE)	7 514 428 343	6 707 716 023	7 347 525 043

Le chiffre d'affaires de l'ONATEL est principalement composé des revenus de l'activité de services de communications fixe, des transmissions de données, d'internet et des revenus d'interconnexion nationale et internationale.

L'activité fixe a marqué un certain recul en 2006, exercice de transition du fait du processus de privatisation engagé et finalisé pendant cette période. Après une année de stabilisation, elle devrait connaître un nouvel essor avec les produits ADSL et CDMA en pleine expansion et qui sont offerts exclusivement par l'ONATEL SA.

Ainsi sur l'exercice 2007, l'ADSL en particulier a permis d'augmenter de 44% les revenus de l'internet, de compenser, avec les autres services, la baisse de l'activité « Voix » et apparaît comme un véritable vecteur de relais de croissance.

La relance des investissements dans ce domaine à la suite de cette phase de privatisation a permis à l'ONATEL de stabiliser son chiffre d'affaires en 2007 avec une légère baisse de 0,8%.

Cette situation de relance et de croissance devrait s'intensifier au cours des prochaines années avec l'introduction de nouvelles offres de nouveaux produits et services, notamment le téléphone sans câble de type CDMA, la facilité d'accès à l'Internet grâce à la technologie ADSL et l'intégration des activités du mobile générant une forte valeur ajoutée, l'activité commerciale devrait connaître une hausse au cours des années à venir.

La valeur ajoutée a connu une baisse sur la période 2005/2007 et particulièrement en 2006. En effet, celle-ci représentait 55,58% du chiffre d'affaires en 2005 contre seulement 37,10% en 2006 et 35,84% en 2007.

Cette évolution se caractérise comme suit :

- En 2006, et de manière assez significative par rapport à 2005, une nouvelle appréciation des risques d'impayés a été mise en place lors de la clôture des comptes 2006 en 2007. Cette nouvelle approche a impacté sensiblement l'évolution de la valeur ajoutée pour plus de 6 Milliards de FCFA. En effet, 2,9 Milliards de FCFA de reprises de provisions pour dépréciation avaient été comptabilisées en 2005 contre 3,5 Milliards de nouvelles dotations pour dépréciation des créances clients en 2006. De même, des coûts de mise aux normes et de préparation au processus de privatisation sont venus grever l'exploitation 2006.
- En 2007, le niveau de la valeur ajoutée reste à peu près stable par rapport à l'exercice précédent et ce, malgré l'augmentation significative de certaines charges liées au repositionnement de l'ONATEL, l'augmentation du coût des redevances et un niveau de charge de personnel stable.

Le résultat financier se compose essentiellement des dividendes de la filiale TELMOB, des produits d'intérêts sur les prêts consentis à la filiale TELMOB et des intérêts sur emprunts de la société.

La croissance significative du résultat financier entre 2005 et 2007 résulte en grande partie de l'augmentation des dividendes versés par TELMOB à sa maison mère en raison de l'accroissement rapide de l'activité mobile et de sa bonne rentabilité. Ces dividendes sont ainsi en hausse significative en 2006 (+61% par rapport à 2005) et en 2007 (+35% par rapport à 2006).

L'augmentation des charges financières liées aux nouveaux financements reste inférieure à la progression des produits financiers.

Les résultats nets, affectés par les éléments ci-dessus en particulier sur l'exercice 2006, se traduisent par des pertes à caractère ponctuel au titre de cet exercice à hauteur de 3,5 milliards de FCFA. Les effets de relance permettent une amélioration sensible en 2007.

L'autofinancement qui avait fortement baissé en 2006 se rapproche en 2007 de son niveau de 2005.

• **Structure financière et patrimoine de la société**

La structure financière de l'ONATEL peut se résumer par le bilan simplifié ci-après sur les 3 exercices 2005 à 2007 :

ACTIF	2 005	2 006	2 007
ACTIF IMMOBILISE			
Frais d'établissement et charges à répartir	479 130 384	381 039 873	148 632 629
Immobilisations incorporelles	949 748 320	760 239 473	316 817 112
Immobilisations corporelles	73 450 320 582	68 662 815 686	78 389 676 302
Immobilisations financières	23 551 377 874	21 666 474 698	20 316 663 179
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	98 430 577 160	91 470 569 730	99 171 789 222
ACTIF CIRCULANT			
Actif circulant H.A.O.	59 311 020	65 997 672	11 664 783
Stocks			
Marchandises	116 835 830	484 650 287	476 399 693
Matières premières et autres approvisionnements	4 315 224 342	5 614 163 918	4 416 951 867
Créances et emplois assimilés			
Fournisseurs, avances versées	280 081 705	1 311 777 656	347 411 452
Clients	14 700 433 595	11 477 740 840	9 404 755 202
Autres créances	25 334 086 971	30 819 308 202	41 321 059 632
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	44 805 973 463	49 773 638 575	55 978 242 629
TOTAL TRESORERIE-ACTIF (III)	5 283 323 892	3 736 674 520	8 644 867 704
Ecarts de conversion-Actif (IV)	1 075 922 265		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	149 595 796 780	144 980 882 825	163 794 899 555

PASSIF (avant répartition)	2 005	2 006	2 007
CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES			
Capital	12 000 000 000	12 000 000 000	12 000 000 000
Réserves indisponibles	2 952 809 802	2 952 809 802	2 952 809 802
Réserves libres	26 896 426 916	29 475 055 868	23 969 140 544
Report à nouveau + ou -		-2 005 443 407	0
Résultat net de l'exercice	6 446 572 380	-3 500 471 917	-777 719 878
Subventions d'investissement	2 449 134 530	2 085 480 064	2 003 429 479
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	50 744 943 628	41 007 430 410	40 147 659 947
DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES			
Emprunts	31 817 471 060	36 754 143 840	43 786 783 318
Dettes financières diverses	3 096 644 977	3 360 745 477	3 594 806 285
Provisions financières pour risques et charges	4 038 302 617	4 821 941 420	4 011 613 056
TOTAL DETTES FINANCIERES (II)	38 952 418 654	44 936 830 737	51 393 202 659
TOTAL RESSOURCES STABLES (I+II)	89 697 362 282	85 944 261 147	91 540 862 606
PASSIF CIRCULANT			
Dettes circulantes H.A.O. et ressources assimilées	8 608 424 652	3 483 169 952	12 379 529 928
Fournisseurs d'exploitation	4 768 046 490	5 580 983 174	6 532 663 622
Dettes sociales et fiscales	11 549 956 380	10 048 727 403	9 346 532 679
Autres dettes	28 758 695 708	34 739 781 396	43 937 236 634
TOTAL PASSIF CIRCULANT (III)	53 685 123 230	53 852 661 925	72 195 962 863
TOTAL TRESORERIE-PASSIF(IV)	6 198 148 896	5 088 043 726	228 053
Ecart de conversion-Passif (V)	15 162 372	95 916 027	57 846 033
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	149 595 796 780	144 980 882 825	163 794 899 555

L'analyse des comptes des 3 années met en évidence une évolution erratique liée au processus de privatisation intervenue toute au long de l'exercice 2006.

Les données de l'année 2007 mettent en exergue l'impulsion qui a été donnée par l'arrivée de Maroc Telecom en sa qualité de partenaire stratégique.

Au plan opérationnel, cette analyse marque :

- une relance significative des investissements avec un montant, net d'amortissement de l'exercice 2007, de plus de 9 milliards de FCFA consacré à l'investissement dans le réseau de l'ONATEL (Câblage, CDMA, transmission).
- Une meilleure appréciation et maîtrise du risque de non recouvrement des créances clients qui a conduit à la constatation de provisions complémentaires pour dépréciation des créances douteuses en 2006.

Au plan financier, il convient de rappeler que l'endettement total de 43 Milliards de FCFA de la société à fin 2007 est consacré :

- au financement des investissements de l'ONATEL
- mais également au financement des investissements de déploiement de sa filiale TELMOB dont l'encours de crédit vis-à-vis de l'ONATEL atteint 10 milliards de FCFA (intérêts courus compris) à fin 2007.

Après avoir procédé à une restructuration de l'endettement permettant une réduction des charges financières, de nouveaux financements bancaires ont été mis en place en 2006 et 2007 pour faire face aux programmes d'investissements de la société et de sa filiale.

La trésorerie nette évolue de manière positive sur les 3 années avec une amélioration en 2007 de près de 7,3 Milliards de FCFA par rapport à 2006, après avoir subi une légère baisse lors de l'exercice 2006 par rapport à 2005.

Au total, les capitaux propres de la société restent à peu près stables entre 2006 et 2007 pour se situer à environ 40 Milliards de FCFA au 31 décembre 2007 après avoir connu une baisse sur l'exercice 2006 par rapport à 2005 liée :

- aux pertes de l'exercice 2006 de 3,5 milliards de FCFA analysées ci-dessus et dont il est rappelé qu'elle résulte tant de la singularité de cet exercice de transition que d'une réappréciation ponctuelle de l'évaluation comptable des risques de certains postes comptables,
- et de régularisations comptables diverses afférentes aux exercices 2005 et antérieurs et prises en compte directement dans les capitaux propres.

· **Principaux ratios**

Ratios	2005	2006	2007
Couverture des immobilisations	0,91	0,94	0,92
Endettement global	66,07%	71,65%	75,45%
Capacité d'endettement	0,69	0,98	1,18
Rentabilité brut d'exploitation	36%	14,58%	13,64%
Rentabilité financière	12,74%	-8,54%	-1,94%
Autonomie financière	33,92%	28,28%	24,51%

· **Indicateurs de gestion (en milliards de FCFA)**

Indicateurs	2005	2006	2007
Fonds de roulement (FDR)	-8,73	-5,53	-7,63
Besoin en Fonds de Roulement	-7,82	-4,18	-16,28
Trésorerie nette	-0,91	-1,35	8,65
Capacité d'autofinancement Globale	16,67	10,19	11,92

Au 31 décembre 2007, le ratio de fonds de roulement est de 0,92 contre 0,94 en 2006. Ce ratio, qui doit être normalement supérieur ou égal à 1, semble présenter un risque dans la mesure où une partie des immobilisations a été financée par des ressources de court terme. Néanmoins, et compte tenu du poids du financement de la filiale TELMOB, il convient d'apprécier la réalité de la situation sur la base des comptes consolidés qui intègrent les comptes de cette filiale permettant d'avoir une vision plus économique de la situation réelle de l'ONATEL.

Il en est de même quant à la capacité d'endettement avec un niveau de ratio d'endettement de 1,18 en 2007 légèrement supérieure à la norme admise de 1. Hors financement de la filiale TELMOB, ce ratio reste inférieur à 1.

Bien que le Fonds de roulement soit négatif (-7,63 milliards), l'exploitation de l'entreprise permet de dégager, notamment à partir de 2007, une ressource de financement (Besoin en fonds de roulement négatif de 16,28 milliards), qui permet à l'ONATEL de disposer d'une trésorerie nette positive de 8,64 milliards de francs FCFA.

En conclusion, l'analyse des données de trois derniers exercices montre que si le processus de privatisation a pu obérer en 2006 les performances et les résultats de l'ONATEL dans un contexte difficile pour le développement de la téléphonie fixe (voix notamment), les efforts entrepris en 2007 ont permis de repositionner la société et réduire significativement le tendance déficitaire de cette activité. Les efforts de développement de ce segment aussi bien en termes d'investissement, d'amélioration de la qualité de service qu'en termes de maîtrise des charges se poursuivent.

V.2. Analyse des bilans et comptes de résultats consolidés des exercices 2005, 2006 et 2007

Analyse des résultats consolidés

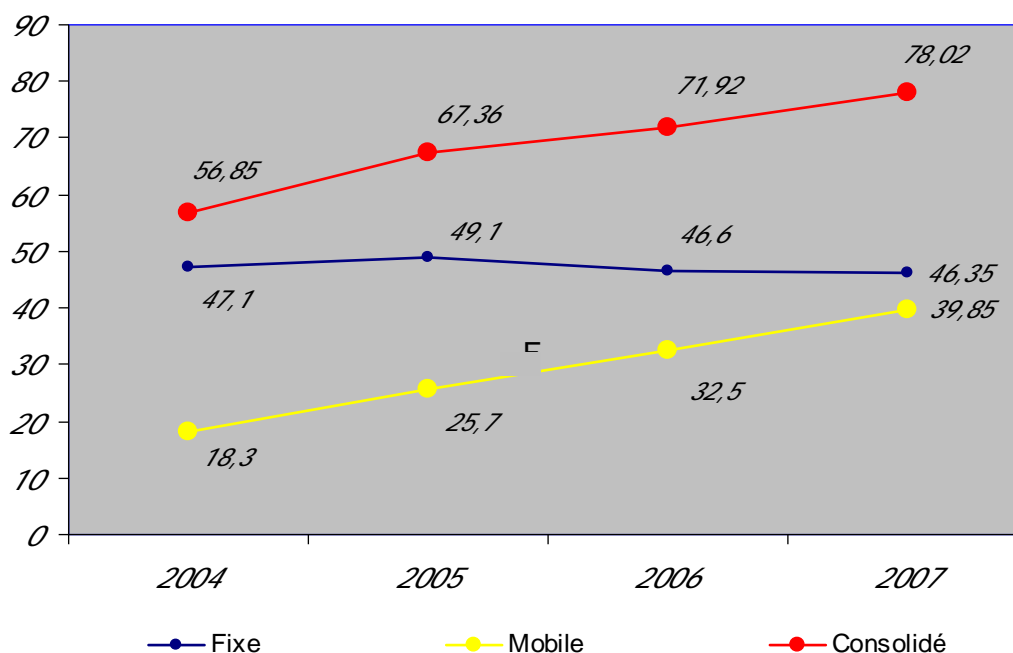
- **Comptes de résultat consolidés du Groupe ONATEL au 31 décembre 2005, 2006 et 2007 (Montant en Millions de FCFA)**

Compte de résultat du Groupe (Montants nets en millions de FCFA)	2005	2006	2007
Chiffre d'affaires	67 358	71 922	78 024
Production stockée	(359)	(271)	(233)
Production immobilisée	1 081	1 594	2 125
Autres produits d'exploitation	3 443	733	1 076
(I) Production de l'exercice	71 523	73 978	80 992
Achats consommés	(14 805)	(16 500)	(19 434)
Services extérieurs et autres consommations	(14 386)	(21 915)	(20 272)
(II) Consommation de l'exercice	(29 191)	(38 415)	(39 706)
Valeur ajouté d'exploitation (I-II)	42 332	35 563	41 286
Charges de personnel	(9 710)	(11 128)	(10 436)
Excédent Brut d'Exploitation	32 622	24 435	30 850
Dotations aux amortissements et provisions	(18 564)	(22 376)	(24 192)
Reprises de provisions	13	213	1 246
Transferts de charges	2 168	2 832	1 641
Résultat d'exploitation	16 239	5 104	9 545
Produits financiers	165	880	289
Charges financières	(2 651)	(4 548)	(3 101)
Transferts de charges financières	0	(72)	208
Résultat des activités ordinaires	13 753	1 364	6 941
Résultat Hors Activités Ordinaires	801	50	373
Résultat avant impôts	14 554	1 414	7 314
Impôts exigibles sur résultats	(3 994)	(173)	(349)
Impôts différés	243	93	(336)
Résultat net des entreprises intégrées	10 803	1 678	6 629
Part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	10 803	1 678	6 629
Part des minoritaires	-	822	3 248
Part de l'entreprise consolidante	10 803	856	3 381

Evolution du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé réalisé marque une progression significative entre 2005 et 2007 sous l'effet d'une part, de l'essor de l'activité mobile et d'autre part de la croissance des activités internet haut débit, et ce malgré la baisse de l'activité fixe « voix » en 2006 et sa stabilisation en 2007. Ainsi le chiffre d'affaires consolidé est en progression de 6,8% entre 2005 et 2006 et de 8,5% entre 2006 et 2007.

Evolution du chiffre d'affaires (en milliards de FCFA)



Présentation succincte de l'activité Mobile :

L'activité regroupe les services de télécommunications mobiles (voix, données, international entrant, roaming) et les ventes de terminaux mobiles.

La progression du chiffre d'affaires Mobile constatée entre 2005 et 2007 (+ 55,2%) s'explique par une croissance très significative du parc de clients notamment prépayé qui représentaient 625 704 clients à fin 2007 contre 242 702 clients à fin 2005 et 365 680 clients à fin 2006 soit une progression du parc de +158% en deux ans atténuée par une baisse de l'ARPU en raison de l'agressivité commerciale de la société depuis l'arrivée du partenaire stratégique et du recrutement de clients à revenus moins élevés.

Par ailleurs, la société bénéficie de l'augmentation du taux de pénétration du marché national.

Grace aux investissements d'extension et de fiabilisation réalisés depuis l'exercice 2007, l'activité mobile devrait poursuivre sa croissance à un rythme soutenu.

A partir de 2008, l'activité mobile devrait devenir la première source de revenus du groupe.

Evolution des charges d'opérationnelles

Les charges opérationnelles sont constituées principalement :

- des achats consommés qui comprennent principalement les coûts d'interconnexion, les consommations de pièces de rechange (utilisées dans le cadre du déploiement du réseau) et les coûts d'achat des terminaux ;
- des charges du personnel ;
- des impôts et taxes ;
- des services extérieurs et autres consommations qui comprennent notamment les coûts de maintenance du réseau ;
- des dotations aux amortissements, dépréciations et provisions.

Achats consommés :

Les achats consommés suivent l'évolution de l'activité et du chiffre d'affaires, notamment pour ce qui concerne les coûts d'interconnexion et dans une moindre mesure les coûts des terminaux.

Charges de personnel :

Après prise en compte des effets à partir de 2006, d'une augmentation salariale décidée en 2005, les charges de personnel se sont stabilisées.

Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :

Ces charges prennent de manière récurrente l'effet de l'augmentation des investissements sur l'exercice 2007 atténué par une réduction de dotations aux provisions pour dépréciation des créances clients résultant d'une meilleure maîtrise du risque d'impayé.

Le résultat financier :

Il est essentiellement constitué de charges d'intérêts d'emprunts, sur crédit spot et sur découvert bancaire. L'évolution des charges d'intérêt entre 2005 et 2006 s'explique par la souscription en 2006 d'un nouvel emprunt et des régularisations relatives à l'exercice 2005 comptabilisées en 2006. L'évolution entre 2006 et 2007 s'explique par une meilleure gestion de la trésorerie et des découverts bancaires ainsi que par l'arrivée à échéance d'un emprunt à taux élevé et la contraction d'emprunts à taux plus faible.

Conclusion : Une marge opérationnelle et une rentabilité économique fortes

La maîtrise relative des charges d'exploitation et la croissance soutenue du Chiffre d'Affaires du mobile, permettent au groupe ONATEL SA de maintenir sa marge d'Excédent Brute d'Exploitation consolidée à un niveau satisfaisant (40% du Chiffre d'Affaires) et d'avoir toujours une marge opérationnelle supérieure à 12%. Ceci traduit la bonne résistance de l'ONATEL SA face à la concurrence sur le mobile et sur le fixe.

• **Structure financière et patrimoine du groupe**

Bilans consolidés du Groupe ONATEL au 31 décembre 2005, 2006 et 2007
(Montant en Millions de FCFA)

Bilan Actif			
(Montants nets en millions de FCFA)			
	2005	2006	2007
Charges immobilisées	479		149
Immobilisations incorporelles	7 986	6 335	6 507
Autres immobilisations incorporelles	7 986	6 335	6 507
Immobilisations corporelles	95 909	96 478	114 921
Avances et acomptes versés sur immobilisations	-		
Immobilisations financières	4 386	1 967	5 248
Impôts différés	1 394	133	3 821
Participations et créances rattachées	2 016	1 690	1 301
Prêts et autres immobilisations financières	976	144	126
TOTAL (I)	108 760	104 780	126 825
ACTIF CIRCULANT			
Stocks	4 915	7 130	5 645
Créances et emplois assimilés	31 870	29 306	34 147
Clients	19 783	15 844	16 054
Autres créances	12 087	13 462	18 093
TOTAL (II)	36 785	36 436	39 792
TRESORERIE ACTIF	7 098	6 105	11 973
TOTAL (III)	7 098	6 105	11 973
TOTAL ACTIF	152 643	147 321	178 590

Bilan Passif			
(Montants nets en millions de FCFA)			
	2005	2006	2007
CAPITAUX PROPRES			
Capital	12 000	12 000	12 000
Primes, réserves, autres capitaux propres	37 537	14 517	16 613
Résultat net (Part de l'entreprise consolidante)	10 803	856	3 381
Autres capitaux propres			1 022
Part de l'entreprise consolidante	60 340	27 373	33 016
Part des minoritaires		26 299	31 721
Capitaux propres de l'ensemble consolidé	60 340	53 672	64 737
DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES			
ET RESSOURCES ASSIMILEES	41 354	46 139	52 443
Impôts différés	90	730	469
Emprunts et dettes financières	37 121	40 638	47 835
Provisions pour risques et charges	4 143	4 771	4 139
TOTAL CAPITAUX STABLES (I)	101 694	99 811	117 180
PASSIF CIRCULANT			
Fournisseurs et comptes rattachés	9 538	17 765	35 904
Autres dettes	35 131	24 653	25 506
TOTAL (II)	44 669	42 418	61 410
TRESORERIE PASSIF	6 280	5 092	0
TOTAL (III)	6 280	5 092	0
TOTAL PASSIF	152 643	147 321	178 590

- Des efforts réalisés sur la gestion du BFR...

Le niveau du BFR d'exploitation ONATEL et TELMOB respectivement à -30 jours et -11 jours du chiffre d'affaires dénote d'un excédent de ressources à court terme sur l'actif d'exploitation (stock, clients et assimilés) et qui vient financer une partie des immobilisations stables.

- ... avec une intensité d'investissements renforcée ...

L'effort d'investissement relancé depuis la privatisation confirme la dynamique de croissance des activités. Les acquisitions sont supérieures de :

- Ø 8 milliards à la dotation aux amortissements du fixe, soit une intensité d'investissement de 155% ;
- Ø 9 milliards à la dotation aux amortissements du mobile, soit une intensité d'investissement de 198%.

Ces acquisitions concernent le renouvellement des plates formes fixes et mobiles pour une plus grande capacité avec de nouvelles fonctionnalités, les extensions des réseaux internet, filaire, CDMA, l'augmentation des ressources radios pour une plus large couverture mobile des grands axes routiers et de plus de 1000 localités du territoire.

- ... et un équilibre financier à renforcer

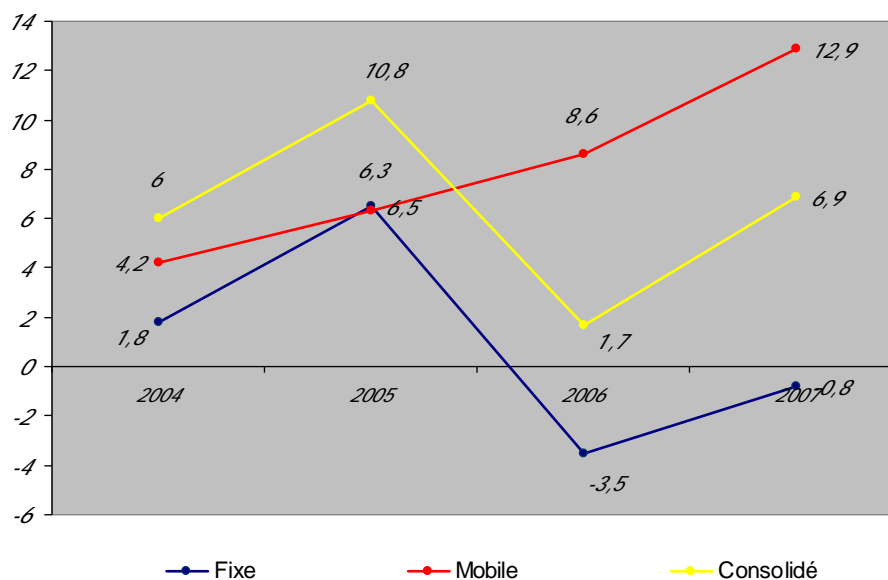
Un BFR négatif conjugué avec la marge consolidée d'EBE sur le chiffre d'affaires de 40% permet à l'ONATEL SA de financer sa croissance sans problème. La solvabilité de l'activité est restée stable sur les deux années soit 36%. Ce niveau est supérieur à la norme de 25% généralement admise pour les entreprises de production. Malgré un fonds de roulement négatif (-9,65 milliards), et le besoin en fonds de roulement global négatif (- 21,62 milliards) permettent de dégager une trésorerie nette positive de 11,97 milliards qui représente environ deux mois de CA.

Les fonds propres représentent 36% du bilan, légèrement inférieurs au montant des immobilisations principalement en raison de pertes ponctuelles liées à des ajustements d'ordre comptable. Ainsi, ils devraient se renforcer par l'amélioration des résultats d'exploitation surtout au niveau de l'activité fixe. Les dettes financières représentent 44% des ressources stables et ont été essentiellement levées auprès des banques locales et par des emprunts obligataires sur le marché financier régional. L'analyse de la capacité d'endettement montre que le groupe n'a pas totalement épuisé ses limites d'emprunt. En effet le ratio de 0,81 demeure en deçà de la limite qui est égale à 1.

- Une rentabilité financière en croissance

La rentabilité financière de 11% s'améliore par rapport à 2006 (3%). Comme ceci a été précisé ci-dessus, les redressements opérés sur certains comptes de 2005 (créances, stocks, immobilisations et capitaux propres) ont entamé significativement le résultat net 2006.

En milliards de FCFA



La politique d'affectation du résultat a été obérée jusqu'en 2007. Néanmoins, les perspectives devraient permettre de retrouver une capacité distributive tout en privilégiant dans un premier temps le renforcement des fonds propres pour un rapide redressement de la structure financière.

Le groupe ONATEL est une entreprise rentable qui consolide ses performances malgré les évolutions sectorielles suivantes :

- la concurrence de plus en plus rude sur le mobile,
- l'ouverture du trafic international à la concurrence,
- Le ralentissement des investissements pendant la période 2004-2006,

• **Principaux ratios consolidés**

RATIOS CONSOLIDÉS	2 005	2 006	2 007
Rentabilité brute de l'exploitation (EBE/CA)	48,43%	33,97%	39,54%
Couverture des immobilisations (RS/AI)	0,94	0,95	0,92
Capacité d'endettement (DLMT/CP)	0,62	0,86	0,81
Ratio d'autonomie financière (CP/Total Bilan)	39,53%	36,43%	36,24%
Ratio de rentabilité financière (RN/CP)	17,90%	3,13%	10,24%

• **Indicateurs de gestions consolidés (Montant en milliards de FCFA)**

INDICATEURS DE GESTION	2 005	2 006	2 007	VAR 06/07
Fonds de Roulement (FDR)	-7,07	-4,97	-9,65	-4,68
Besoin en Fonds de Roulement (BFR E et HAO)	-7,88	-5,98	-21,62	-15,63
Trésorerie nette	0,82	1,01	11,97	10,96

TAFIRE consolidés du Groupe ONATEL au 31 décembre 2006 et 2007
(Montant en Millions de FCFA)

INVESTISSEMENTS (Montant en millions de FCFA)	2 007		2 006
	Emplois	Ressources	(E -; R +)
INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENTS			
Acquisitions/Cessions d'immobilisations	42 646	681	-20 375
Impôts différés actifs	3 688		1 261
Investissement total consolidé	45 652		-19 114
Variation du Besoin de Financement d'Exploitation		7 051	-2 280
Emplois économiques à financer	38 600		-21 394
Emplois / Ressources (Var. du B.F., H.A.O.)		8 585	-377
Emplois Financiers Contraints	4 189		-8 831
EMPLOIS TOTAUX A FINANCER	34 204		-30 602
FINANCEMENT			
Financement interne			
<i>Dividendes (emplois) / C.A.F.G. (Ressources)</i>		30 262	19 955
Financement par capitaux propres		3 341	-2 005
Financement par nouveaux emprunts		11 563	12 458
RESSOURCES NETTES DE FINANCEMENT		45 165	30 408
EXCEDENT OU INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE FINANCEMENT (C-B)		10 961	-195
VARIATION DE LA TRESORERIE			
Trésorerie nette			
à la clôture de l'exercice + ou -	11 973		
à l'ouverture de l'exercice + ou -	1 013		
Variation Trésorerie (+ si emploi; - si Ressources)	10 960	10 960	196



Stratégie et perspectives

Le chapitre « VI. Stratégie et Perspectives » contient des informations prévisionnelles, des informations relatives aux attentes et anticipations de la Société ainsi que des indications sur les objectifs de la Société pour les prochains exercices. La Société met en garde les investisseurs potentiels sur le fait que ces déclarations prospectives dépendent de circonstances ou de faits qui devraient se produire dans le futur. En effet, les informations prévisionnelles comportent des risques et des incertitudes inhérents à toutes prévisions et reposent uniquement sur des appréciations établies à la date à laquelle elles sont formulées. Les informations relatives aux prochains exercices de la Société ne sont pas des données historiques et ne doivent pas être interprétées comme des garanties que les faits et données énoncés se produiront ou que les objectifs seront atteints. Par nature, ces objectifs pourraient ne pas être réalisés, et les projections sur lesquelles ils sont fondés pourraient s'avérer erronées.

Les investisseurs sont invités à prendre en considération le fait que certains risques décrits à la section IV.4 « Facteurs de risque » ci-dessus puissent avoir une incidence sur les activités de la Société et sa capacité à réaliser ses objectifs.

VI.1. Projet de fusion ONATEL-TELMOB

L'ONATEL envisage une absorption de sa filiale mobile TELMOB pour créer une seule entité convergente et intégrée. Un projet de texte est actuellement en cours d'élaboration par l'autorité de régulation qui devrait autoriser une telle fusion dès 2009.

Lorsque cette fusion aura lieu, elle permettra à l'ONATEL de mieux mutualiser les ressources des deux entités et être plus efficace sur son marché. La fusion simplifiera également la présentation des comptes de l'ONATEL.

VI.2. Potentiel de développement du marché

Plusieurs facteurs permettent d'expliquer le fort potentiel de croissance attendu du marché burkinabè des télécommunications :

- La croissance économique prévisionnelle est forte car les perspectives de rattrapage économique sont importantes ; la croissance des prochaines années est estimée à 6% en moyenne par an et en cohérence avec la croissance constatée depuis 2000 ;
- La croissance démographique soutenue (croissance de 2,3% en moyenne par an), la jeunesse la population (46% à moins de 15 ans) qui permettra d'accroître le marché potentiel au fur et à mesure de l'arrivée de ces tranches d'âges à l'âge adulte et enfin la migration vers les villes où la pénétration est toujours beaucoup plus élevée que dans les zones rurales ;
- La dynamique de concurrence entre les opérateurs de télécommunications et notamment depuis l'arrivée de Maroc Telecom, partenaire stratégique de l'ONATEL.

Le marché de la téléphonie fixe se caractérise par un potentiel important de croissance au regard de la faible pénétration et du fort développement anticipé des offres ADSL. L'ONATEL est idéalement positionné pour profiter de la croissance à venir.

Le marché de la téléphonie mobile est nettement plus développé actuellement avec une pénétration 2007 estimée à 12,6% (en parc actif) et des anticipations à plus de 20% en 2008 et plus de 30% en 2009. En effet, cette croissance très importante du parc mobile est le résultat de l'intensification de la concurrence, de la diversification des offres et de l'extension de la couverture du territoire. Cette croissance devrait se poursuivre sur les 5 prochaines années.

Grâce, notamment, au soutien stratégique de Maroc Télécom, TELMOB bénéficiera pleinement de la croissance attendue du marché burkinabè.

VI.3. Prévisions de parcs et de parts de marché

L'ambition de l'ONATEL est de poursuivre son développement en maintenant un positionnement d'opérateur intégré sur l'ensemble des segments des services de télécommunications.

Sur le marché fixe, l'ONATEL anticipe de rester le seul opérateur de boucle locale en cuivre d'ici 5 ans et donc de conserver une position de leader sur le marché du fixe haute valeur ainsi que sur les segments de l'ADSL. L'ONATEL anticipe donc de conserver une part de marché très importante et supérieure à 95%.

Le parc de clients fin 2007 du fixe est de 121 771 clients et l'ONATEL anticipe une croissance importante de ce parc grâce aux nouvelles technologies d'accès radio CDMA permettant un déploiement plus rapide, plus fiable et moins coûteux que les accès cuivre. Ces technologies permettent également de fournir aux clients un service internet.

Le parc de client de l'internet est de 11 756 clients à fin 2007 et se développera à la fois grâce aux accès ADSL et aux accès internet radio via la technologie CDMA. Les accès RTC en dial-up se réduiront progressivement.

Le parc de clients actifs mobiles de TELMOB était de 564 363 à fin 2007 et devrait dépasser le million en 2008 avec des taux de croissance très important en 2007 et 2008 (respectivement 130% et 81%). La croissance attendue pour 2009 est du même ordre que celle constatée en 2008. Sur cette période, TELMOB a accru sa part de marché en parc et compte profiter des investissements importants consentis en 2007 et 2008 dans son infrastructure réseau pour continuer à gagner des parts de marché dans les années à venir.

Concernant les objectifs de long terme, l'ONATEL anticipe que la pénétration mobile au Burkina Faso devrait atteindre 48% d'ici 5 ans, ce qui signifie que l'ensemble du marché devrait plus que doubler sur cette période. Le parc de client actif à l'horizon 2013 est évalué à près de 3 millions de clients pour TELMOB avec une part de marché de l'ordre de 41%.

Années	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2013
Population totale	13,72	14,03	14,35	14,67	14,99	15,32

Fixe & Internet						
Taux de pénétration du fixe	1,1%	1,2%	1,4%	1,5%	1,6%	1,6%
Parc client fixe ONATEL	144	174	195	210	224	235
Part de marché ONATEL	100,00%	100,00%	100,00%	97,93%	96,54%	95,08%

Mobile						
Taux de pénétration du mobile	20%	30%	38%	43%	46%	48%
Parc de client mobile actif TELMOB	1 020	1 630	2 152	2 502	2 768	3 009
Part de marché TELMOB	37,0%	39,0%	39,8%	40,0%	40,3%	41,0%

VI.4. Prévisions de chiffres d'affaires et de résultats d'exploitation

Compte de résultat (en millions de FCFA)	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Chiffre d'affaires	87 067	100 226	113 859	122 008	128 778	134 156
<i>Fixe & Internet</i>	<i>44 110</i>	<i>46 818</i>	<i>50 677</i>	<i>53 999</i>	<i>57 495</i>	<i>59 888</i>
<i>Mobile</i>	<i>52 172</i>	<i>65 567</i>	<i>76 301</i>	<i>82 001</i>	<i>85 703</i>	<i>88 871</i>
Excédent Brut d'Exploitation (EBITDA)	37 549	46 210	58 037	65 095	70 601	74 860
<i>Fixe & Internet</i>	<i>8 131</i>	<i>10 164</i>	<i>14 064</i>	<i>17 216</i>	<i>20 343</i>	<i>22 710</i>
<i>Mobile</i>	<i>28 364</i>	<i>37 749</i>	<i>43 973</i>	<i>47 879</i>	<i>50 258</i>	<i>52 150</i>
Marge d'EBITDA en %	43%	46%	51%	53%	55%	56%
<i>Fixe & Internet</i>	<i>18%</i>	<i>22%</i>	<i>28%</i>	<i>32%</i>	<i>35%</i>	<i>38%</i>
<i>Mobile</i>	<i>54%</i>	<i>58%</i>	<i>58%</i>	<i>58%</i>	<i>59%</i>	<i>59%</i>
Résultat d'exploitation (EBIT)	11 016	15 311	32 707	44 677	58 034	67 635
<i>Fixe & Internet</i>	<i>-3 673</i>	<i>-2 360</i>	<i>449</i>	<i>3 236</i>	<i>7 718</i>	<i>10 217</i>
<i>Mobile</i>	<i>13 635</i>	<i>19 443</i>	<i>32 258</i>	<i>41 440</i>	<i>50 315</i>	<i>57 419</i>
Résultat d'exploitation (EBIT) en %	13%	15%	25%	30%	34%	37%
<i>Fixe & Internet</i>	<i>-8%</i>	<i>-5%</i>	<i>1%</i>	<i>6%</i>	<i>13%</i>	<i>17%</i>
<i>Mobile</i>	<i>26%</i>	<i>30%</i>	<i>36%</i>	<i>40%</i>	<i>43%</i>	<i>44%</i>

Comme on peut le constater dans les prévisions pour 2009, la croissance du chiffre d'affaires reste forte de l'ordre de 15%, tirée par celle de l'activité mobile. Cette forte croissance de l'activité du mobile se poursuivra dans les années à venir en corrélation avec le développement du parc.

Les activités fixe et mobile voient leur marge s'améliorer en résultat des efforts d'investissement et de marketing réalisé sur 2007 et 2008. Cette tendance devrait se poursuivre sur les années à venir au fur et à mesure de l'accroissement du marché des télécommunications au Burkina Faso.

L'ONATEL vise une marge d'EBITDA consolidée de plus de 55% à l'horizon des prévisions. Cette amélioration est due en partie à l'amélioration des performances de l'activité fixe et en partie au maintien d'une rentabilité forte sur l'activité mobile.

L'objectif de marge sur Résultat d'Exploitation est de plus de 35% à 2013 : cet objectif est atteint au fur et à mesure de l'amélioration du Résultat d'Exploitation du fixe qui passe en positif dès 2010 pour atteindre une marge de 17% en 2013. Le Résultat d'Exploitation de l'activité mobile est en constante amélioration sur les premières années et se stabilise autour de 40-44% à partir de 2011.

Son appartenance à un groupe international, la relance des projets d'extension des réseaux fixe, internet et mobile, la diversification des offres de service et la gestion optimisée des ressources humaines sont de nature à assurer sa croissance et à consolider la rentabilité de ses activités. L'ONATEL est ainsi parfaitement positionnée pour profiter du potentiel de croissance du marché des télécommunications au Burkina Faso. L'offre publique de vente de 20% du capital et son introduction en bourse viendront conforter sa position de leader et de société à haut rendement.

Annexes

COMPTE DE RESULTAT ONATEL <i>(en milliards de FCFA)</i>	2005	2006	2007	VARIATION 06/07	
				Montant	%
Chiffre d'affaires	49,13	46,74	46,35	-0,39	-0,83%
Marge brute sur marchandise	0,04	-0,05	-0,09	-0,04	81,40%
Marge brute sur matières	47,60	43,24	42,30	-0,94	-2,18%
Valeur ajoutée	27,32	17,34	16,61	-0,73	-4,21%
Excédent brut d'exploitation	17,69	6,81	6,32	-0,49	-7,20%
Résultat d'exploitation	9,48	-4,46	-3,82	0,64	-14,25%
Résultat financier	0,18	0,37	3,02	2,65	708,71%
Résultat des activités ordinaires	9,66	-4,08	-0,80	3,28	-80,37%
Résultat HAO	0,80	0,41	0,37	-0,04	-8,76%
Résultat avant impôt	10,46	-3,67	-0,43	3,25	-88,34%
Impôt sur le résultat	3,99	-0,17	0,35	0,52	-301,26%
Résultat net	6,47	-3,50	-0,78	2,72	-77,78%
Total général des produits	60,20	56,81	59,57	2,76	4,85%
Total général des charges	53,73	60,31	60,34	0,03	0,05%

BILAN ONATEL <i>(en milliards de FCFA)</i>	2005	2006	2007	VARIATION 06 / 07	
				Valeur	%
ACTIF	149,60	144,98	163,79	18,81	12,98%
<i>Actif immobilisé</i>	<i>98,43</i>	<i>91,47</i>	<i>99,17</i>	<i>7,70</i>	<i>8,42%</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>44,81</i>	<i>49,77</i>	<i>55,98</i>	<i>6,20</i>	<i>12,47%</i>
Valeur d'exploitation	4,43	6,10	4,89	-1,21	-19,77%
Valeurs réalisables	40,31	43,61	51,07	7,46	17,12%
Actif circulant HAO	0,06	0,07	0,01	-0,05	-82,33%
<i>Trésorerie Actif</i>	<i>5,28</i>	<i>3,74</i>	<i>8,64</i>	<i>4,91</i>	<i>131,35%</i>
Ecart de conversion Actif	1,08	0,00	0,00	0,00	0,00%
PASSIF (avant répartition)	149,60	144,98	163,79	18,81	12,98%
<i>Ressources stables</i>	<i>89,70</i>	<i>85,94</i>	<i>91,54</i>	<i>5,60</i>	<i>6,51%</i>
Capitaux propres	50,74	41,01	40,15	-0,86	-2,10%
Dettes financières & R A	38,95	44,94	51,39	6,46	14,37%
<i>Passif circulant</i>	<i>53,69</i>	<i>53,85</i>	<i>72,20</i>	<i>18,34</i>	<i>34,06%</i>
<i>Trésorerie Passif</i>	<i>6,20</i>	<i>5,09</i>	<i>0,00</i>	<i>-5,09</i>	<i>-100,00%</i>
Ecart de conversion Passif	0,02	0,10	0,06	-0,04	-39,69%

COMPTE DE RESULTAT TELMOB <i>(en milliards de FCFA)</i>	2005	2006	2007	VARIATION 06/07	
				MONTANT	%TAGE
Chiffre d'affaires	25,73	32,49	39,84	7,35	22,61%
Marge brute sur matières	23,83	30,52	37,53	7,01	22,96%
Valeur ajoutée	14,69	18,32	23,98	5,66	30,90%
Excédent brut d'exploitation	14,26	17,72	23,31	5,59	31,52%
Résultat d'exploitation	6,92	9,46	13,37	3,91	41,29%
Résultat financier	-0,56	-0,81	-0,41	0,40	-49,45%
Résultat des activités ordinaires	6,35	8,64	12,95	4,31	49,85%
Résultat HAO	0,00	0,01	0,00	-0,01	-100,00%
Résultat avant impôt	6,35	8,65	12,95	4,30	49,75%
Impôt sur le résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
Résultat net	6,35	8,65	12,95	4,30	49,75%
Total général des produits	25,96	32,78	40,64	7,86	23,99%
Total général des charges	19,61	24,13	27,69	3,56	14,75%

BILAN TELMOB (en milliards de FCFA)	2005	2006	2007	VARIATION 06 / 07	
				Valeur	%
ACTIF	39,57	46,46	62,23	15,77	33,94%
<i>Actif immobilisé</i>	<i>29,50</i>	<i>33,40</i>	<i>42,73</i>	<i>9,33</i>	<i>27,95%</i>
<i>Actif circulant</i>	<i>8,25</i>	<i>10,69</i>	<i>16,17</i>	<i>5,48</i>	<i>51,21%</i>
Valeur d'exploitation	0,48	1,03	0,75	-0,28	-27,10%
Valeurs réalisables	7,77	9,66	15,42	5,76	59,57%
Actif circulant HAO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00%
<i>Trésorerie Actif</i>	<i>1,81</i>	<i>2,37</i>	<i>3,33</i>	<i>0,96</i>	<i>40,52%</i>
Ecart de conversion Actif	0,00	0,00	0,00	0,00	-100,00%
PASSIF (avant répartition)	39,57	46,46	62,23	15,77	33,94%
<i>Ressources stables</i>	<i>31,15</i>	<i>33,81</i>	<i>40,72</i>	<i>6,91</i>	<i>20,44%</i>
Capitaux propres	19,02	24,24	31,98	7,74	31,94%
Dettes financières & R A	12,13	9,57	8,74	-0,83	-8,70%
<i>Passif circulant</i>	<i>8,33</i>	<i>12,60</i>	<i>21,38</i>	<i>8,78</i>	<i>69,70%</i>
<i>Trésorerie Passif</i>	<i>0,08</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>-100,00%</i>
Ecart de conversion Passif	0,00	0,05	0,14	0,08	164,87%

INDICATEURS DE GESTION EN MILLIARDS DE FCFA	ONATEL SA			TELMOB SA		
	2 005	2 006	2 007	2 005	2 006	2 007
Fonds de Roulement (FDR)	-8,73	-5,53	-7,63	1,65	0,41	-2,01
Besoin en Fonds de Roulement (BFR E)	0,73	-0,76	-3,91	-0,08	2,49	-1,27
Trésorerie nette	-0,91	-1,35	8,64	1,73	2,36	3,33
Capacité d'Autofinancement Globale (CAFG)	16,67	10,19	11,92	13,81	17,24	23,06

	ONATEL SA			TELMOB SA		
	2 005	2 006	2 007	2 005	2 006	2 007
<u>RENTABILITE ECONOMIQUE</u>						
Rentabilité brute de l'exploitation	36,00%	14,58%	13,64%	55,42%	54,55%	58,51%
Marge opérationnelle	19,30%	-9,53%	-8,24%	26,88%	29,12%	33,55%
<u>QUALITE DE L'ACTIF</u>						
Vétusté des immobilisations	44,79%	50,64%	52,11%	29,53%	38,56%	42,10%
Intensité de l'investissement	150,29%	50,23%	154,69%	51,48%	145,34%	192,33%
<u>STRUCTURE FINANCIERE</u>						
Couverture des immobilisations	0,91	0,94	0,92	1,06	1,01	0,95
Ratio d'endettement global	66,07%	71,65%	75,45%	51,93%	47,72%	48,39%
Ratio d'autonomie financière	33,92%	28,28%	24,51%	48,07%	52,17%	51,39%
<u>RENTABILITE FINANCIERE</u>						
Ratio de rentabilité financière	12,74%	-8,54%	-1,94%	33,40%	35,68%	40,50%